



Société Martiniquaise des Eaux



**ASSAINISSEMENT
S.C.C.C.N.O.**

COMPTE RENDU ANNUEL 2008

SOMMAIRE

1. COMMENTAIRES GENERAUX	6
1.1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	6
1.1.1. <i>Description</i>	6
1.1.1.1. Présentation de la Société Martiniquaise des Eaux.....	7
1.1.2. <i>La qualité de service</i>	9
1.1.2.1. La démarche qualité de la SME	9
1.1.2.2. Le baromètre satisfaction clients	9
1.1.2.3. La qualité de l'eau et des prestations	10
1.1.2.4. Le service client.....	19
1.1.3. <i>Evolution de la réglementation</i>	22
1.1.4. <i>Orientation pour l'avenir</i>	24
1.1.4.1. Evolution du prix de l'assainissement	24
1.1.4.2. Schéma Directeur d'Assainissement	25
1.1.4.3. Réhabilitation des stations d'épuration	25
1.1.4.4. Télésurveillance des sites.....	26
1.1.4.5. Autres actions à venir	27
1.1.4.6. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées.....	27
1.1.4.7. L'assainissement non collectif.....	30
1.1.5. <i>Les faits marquants 2008</i>	31
1.1.6. <i>Indicateurs techniques</i>	32
1.1.6.1. Indicateurs de performance	32
1.1.6.2. Usagers assainissement collectif.....	35
1.1.6.3. Assainissement non collectif.....	35
1.1.6.4. Réseaux et postes de refoulement.....	36
1.1.6.4.1. Descriptif patrimonial	36
1.1.6.4.2. Fonctionnement des réseaux	39
1.1.6.4.3. Fonctionnement des postes de refoulement	41
1.1.6.5.1. Descriptif patrimonial	42
1.1.6.5.2. Fonctionnement des stations	43
1.2. INDICATEURS FINANCIERS.....	47
1.2.1. <i>Tarifs</i>	47
1.2.2. <i>Prix de l'eau (facture 120 m³)</i>	48
2. SYNTHESE DES ACTIONS LES PLUS IMPORTANTES A MENER SUR LES OUVRAGES	49
3. RESEAU DE BELLEFONTAINE BOURG	51
3.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	52
3.2.1. <i>Postes de refoulement</i>	52
3.2.2. <i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg</i>	53
3.3. FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	55
3.3.1. <i>Réseaux</i>	55
3.3.2. <i>Postes de refoulement</i>	55
3.3.3. <i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg</i>	56
3.4. LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	57
3.4.1. <i>Réseaux eaux usées</i>	57
3.4.2. <i>Postes de refoulement</i>	57

3.4.2.1.	Poste du Bourg.....	57
3.4.2.2.	Poste de Cheval Blanc.....	58
3.4.3.	<i>Station de traitement d'eaux usées.....</i>	59
4.	RESEAU DE BELLEFONTAINE FOND BOUCHER.....	60
4.1.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	60
4.1.1.	<i>Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente.....</i>	60
4.1.2.	<i>Station de traitement d'eaux usées Décanteur Digesteur.....</i>	61
4.2.	LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS.....	62
4.2.1.	<i>Réseau eaux usées.....</i>	62
4.2.2.	<i>Stations de traitement d'eaux usées.....</i>	62
5.	RESEAU DU CARBET BOURG.....	64
5.1.	SCHEMA D'ENSEMBLE.....	64
5.1.1.	<i>Principe de fonctionnement.....</i>	64
5.2.	INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	65
5.2.1.	<i>Réseaux de collecte.....</i>	65
5.2.2.	<i>Postes de refoulement.....</i>	66
5.2.3.	<i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg.....</i>	66
5.3.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	67
5.3.1.	<i>Réseaux.....</i>	67
5.3.2.	<i>Postes de refoulement.....</i>	67
5.3.3.	<i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg.....</i>	69
5.4.	LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS.....	70
5.4.1.	<i>Réseaux eaux usées.....</i>	70
5.4.2.	<i>Postes de refoulement.....</i>	71
5.4.2.1.	Poste Fond Capot.....	71
5.4.2.2.	Poste Coin.....	71
5.4.2.3.	Poste dispensaire.....	72
5.4.2.4.	Poste Marché.....	74
5.4.2.5.	Poste Fromager.....	74
5.4.3.	<i>Station de traitement d'eaux usées.....</i>	75
6.	RESEAU DE CARBET BOUT BOIS.....	76
6.1.	INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	76
6.2.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	76
7.	RESEAU DE CASE PILOTE BOURG.....	78
7.1.	SCHEMA D'ENSEMBLE.....	78
7.1.1.	<i>Principe de fonctionnement.....</i>	78
7.2.	INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	79
7.2.1.	<i>Réseaux de collecte.....</i>	79
7.2.2.	<i>Postes de refoulement.....</i>	80
7.2.3.	<i>Station de traitement d'eaux usées de MANIBA.....</i>	81
7.3.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	85
7.3.1.	<i>Réseaux.....</i>	85
7.3.2.	<i>Postes de refoulement.....</i>	85

7.3.3.	<i>Station de traitement d'eaux usées de MANIBA</i>	87
7.4.	LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENT	88
7.4.1.	<i>Réseaux eaux usées</i>	88
7.4.1.1.	Réseaux Route Nationale	88
7.4.1.2.	Lotissement Cité Maniba	88
7.4.1.3.	Quartier CHOISEUL	88
7.4.1.4.	Quartier Batterie	88
7.4.2.	<i>Poste de refoulement</i>	89
7.4.2.1.	Poste du Port.....	89
7.4.2.2.	Poste Autre Bord	89
7.4.2.3.	Poste Petit Fourneau	89
7.4.3.	<i>Stations de traitement d'eaux usées</i>	90
8.	RESEAU DE CASE PILOTE FOND BOUCHER	91
8.1.	STATION DE TRAITEMENT D'EAUX USEES DE BATI SOLEIL	91
8.2.	INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	92
8.3.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	92
8.4.	LIMITES DES OUVRAGES	93
8.4.1.	<i>Réseaux eaux usées</i>	93
8.4.2.	<i>Station de traitement d'eaux usées</i>	93
9.	RESEAU DE FOND SAINT DENIS	95
9.1.	SCHEMA D'ENSEMBLE.....	95
9.1.1.	<i>Principe de fonctionnement</i>	95
9.2.	INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	95
9.2.1.	<i>Réseaux de collecte</i>	95
9.2.2.	<i>Station de traitement d'eaux usées</i>	96
9.3.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES	96
9.3.1.	<i>Station de traitement d'eaux usées</i>	96
9.4.	LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	97
9.5.	INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	97
9.5.1.	<i>Réseaux de collecte</i>	97
10.	STATION DE LA CHARMEUSE I	99
10.1.	CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS	99
10.2.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	101
10.2.1.	<i>Station de traitement d'eaux usées</i>	101
10.3.	LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS REGLEMENTAIRES.....	101
11.	STATION DE LA CHARMEUSE II	103
11.1.	INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	103
11.2.	SCHEMA D'ENSEMBLE.....	103
11.2.1.	<i>Principe de fonctionnement</i>	103
12.	STATION DE LA CITE COQUET	104
12.1.	INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	105
12.1.1.	<i>Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet</i>	105

12.2.	PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT.....	106
12.2.1.	<i>Schéma d'ensemble</i>	106
12.3.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	107
12.3.1.	<i>Station de traitement d'eaux usées de Cité Coquet</i>	107
12.4.	LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	107
13.	STATION DE L'ECOLE COMMUNALE	108
13.1.	PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT.....	108
13.2.	INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	109
13.3.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	109
13.3.1.	<i>Station de traitement d'eaux usées de l'Ecole Maternelle</i>	109
13.4.	LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	109
14.	STATION CITE SOLIDARITE.....	110
14.1.	INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	111
14.2.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	111
14.3.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	111
14.3.1.	<i>Station de traitement d'eaux usées de Cité Solidarité</i>	111
14.4.	LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	112
15.	RESEAU DE SAINT PIERRE BOURG	114
15.1.	SCHEMA D'ENSEMBLE.....	114
15.2.	INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	115
15.2.1.	<i>Réseau de collecte</i>	115
15.2.2.	<i>Postes de refoulement</i>	115
15.3.	SCHEMA D'ENSEMBLE.....	116
15.3.1.	<i>Principe de fonctionnement (avant réhabilitation)</i>	116
15.3.2.	<i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg</i>	117
15.4.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	118
15.4.1.	<i>Réseaux</i>	118
15.4.2.	<i>Postes de refoulement</i>	118
15.4.3.	<i>Station de traitement d'eaux usées du Bourg</i>	121
15.5.	LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	121
15.5.1.	<i>Réseaux eaux usées</i>	121
15.5.2.	<i>Postes de refoulement</i>	122
15.5.2.1.	Poste du Bourg.....	122
15.5.2.2.	Poste Galère	122
15.5.2.3.	Poste Roxelane.....	122
15.5.3.	<i>Station de traitement d'eaux usées</i>	122
16.	INDICATEURS TECHNIQUES DU MORNE VERT	124
16.1.	INVENTAIRE DES OUVRAGES.....	124
16.2.	STATION DE TRAITEMENT D'EAUX USEES.....	124
16.3.	FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES.....	124
16.4.	LIMITES DES OUVRAGES ET PROJETS DE RENFORCEMENTS	125
	ANNEXES BELLEFONTAINE	126

ANNEXES CARBET	126
ANNEXES CASE PILOTE	126
ANNEXES FOND SAINT-DENIS	126
ANNEXES PRECHEUR.....	126
ANNEXES PRECHEUR (SUITE).....	127
ANNEXES SAINT PIERRE.....	127
ANNEXES MORNE VERT	127

1. COMMENTAIRES GENERAUX

1.1. Présentation générale du service

1.1.1. Description

La SOCIETE MARTINICAISE DES EAUX assure pour votre syndicat la Collecte, le transfert et le traitement des eaux usées.

Le Service assuré concerne :

Communes	Bellefontaine	Carbet	Case Pilote	Fonds Saint Denis	Prêcheur	Saint Pierre	Morne Vert	TOTAL
Population recensée en 1999	1 522	3 316	4 048	947	1 845	4 544	1 947	18 169
Clients Assujettis	399	1 064	1 218	30	176	1 535	81	4 503
m ³ facturés	53 808	208 408	139 598	3 444	24 770	163 363	7 414	600 805
Réseaux de collecte gravitaire	4 829	9 765	6 775	200	1 450	11 070	200	34 289
Réseaux de refoulement	1 520	2 250	460	-	3	2 300	-	5 693
Postes de relèvement	2	5	3	0	0	3	-	13
Stations d'épuration	3	2	2	1	5	1	1	15

Le personnel qui assure la collecte et le traitement des eaux usées bénéficie du soutien logistique du Siège Social de la Société Martiniquaise des Eaux.

1.1.1.1. Présentation de la Société Martiniquaise des Eaux

• Présentation générale de la SME :

La SOCIETE MARTINICAISE DES EAUX a été créée en 1977 ; elle intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux résiduaires, l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La SME assure le service de l'eau pour 23 communes à travers 2 syndicats :

- les 16 communes du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du sud de la Martinique),
- la gestion du service de l'eau sur les communes du Lamentin et de Saint Joseph se fait à travers le syndicat mixte SICSM/CACEM ;
- les 7 communes du SCCCNO (Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest).

Elle assure également le service de l'assainissement sur le périmètre du SICSM, du SCCCNO et la ville du Lamentin en relation avec la CACEM.

Les ressources humaines, financières et techniques de la SME lui confèrent le rôle d'un acteur économique de premier plan en Martinique. Et de par ses liens avec les groupes SUEZ-LYONNAISE DES EAUX et VEOLIA-EAU, la société peut accéder aux moyens de ces deux grands groupes français, réputés pour leur expérience dans les métiers de l'eau et l'assainissement, leur expertise technique, leur solidité économique et leur stabilité financière.

• Moyens en personnel :

L'effectif de la SME est de 176 agents, caractérisé par une compétence forte, basée sur la formation ou l'expérience, acquise au sein de l'entreprise, ou auprès d'entreprises du même secteur d'activité en métropole.

La SME développe la compétence de son personnel en maintenant un effort tout particulier sur la formation interne. Le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation est ainsi trois fois plus important que le taux légal et prend en compte l'ensemble des dimensions utiles à l'exercice d'un métier efficace et respectueux des exigences des clients (technologies nouvelles, reporting contractuel et réglementaire, management, communication....).

Les agents sont répartis en niveau de qualification comme suit :

Ouvriers - employés :	135
Agents de maîtrise :	34
Cadres :	7

- **Organisation interne :**

La SME est organisée par métiers et par secteurs géographiques.

Son siège social est situé à Place d'Armes au Lamentin. Il y accueille tous les services centraux liés à : l'activité clientèle, la comptabilité, les ressources humaines, le service informatique, le service de management de la Qualité, l'ensemble des moyens transversaux de support technique (eau potable et assainissement), les postes centraux de télégestion, ainsi que la direction de la société.

L'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement, ainsi que l'accueil client lié à ces activités sont décentralisés dans les secteurs géographiques présentés ci-après. Cette organisation des activités de la société n'a pas connu de modifications en 2007 et le statut du personnel est resté inchangé.

- **Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'eau potable (affermage) :**

- 3 usines de traitement d'eau, 4 captages de sources et 2 forages,
- 185 réservoirs de stockage,
- 85 stations de pompage,
- 18 millions de m³ produits par an,
- plus de 2 100 km de réseau d'eau potable.

- **Les ouvrages confiés à la SME pour le service de l'Assainissement (affermages et prestations complètes) :**

- 75 stations d'épuration d'eaux usées représentant une capacité théorique de 169 000 équivalents-habitants,
- 186 postes de relevage,
- 6,5 millions de m³ épurés par an,
- 382 km de réseau d'assainissement.

1.1.2. La qualité de service

1.1.2.1. La démarche qualité de la SME

L'évolution du marché et l'ambition de la SME de toujours satisfaire ses clients (collectivités, abonnés et consommateurs), l'ont conduite à entreprendre dès 1999 une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses produits et services.

Depuis juin 2005, la SME est certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses activités sur l'ensemble de son périmètre :

- la production et la distribution d'eau potable,
- la gestion administrative des clients,
- la collecte et le traitement des eaux usées,
- l'entretien et l'inspection des réseaux.

La politique d'entreprise définit différents axes :

- Inscrire l'entreprise dans une démarche d'amélioration continue afin d'assurer la pérennité de notre développement commercial,
- Anticiper et satisfaire les attentes des clients, mériter leur confiance,
- Améliorer l'image de l'entreprise.

L'ensemble des agents de la SME est mobilisé sur ces axes d'amélioration par la déclinaison d'objectifs opérationnels individuels et des ressources importantes ont été mises en place afin d'obtenir l'adhésion de tous à cette démarche Qualité.

Le système Qualité en place est évalué, en interne, par une équipe d'auditeurs internes préalablement formés, et en externe par l'organisme AFNOR Certification.

L'ensemble de ces évaluations démontre que le système de management de la Qualité de la SME répond bien aux exigences de la norme ISO 9001 version 2000 et met en avant les fondations solides liées à la construction progressive du système Qualité, l'expérience acquise par la SME dans son environnement professionnel et la forte implication et l'appropriation du système Qualité par le personnel.

En avril 2007, la SME a renouvelé pour la seconde fois, son certificat ISO 9001 valable jusqu'à juin 2010.

1.1.2.2. Le baromètre satisfaction clients

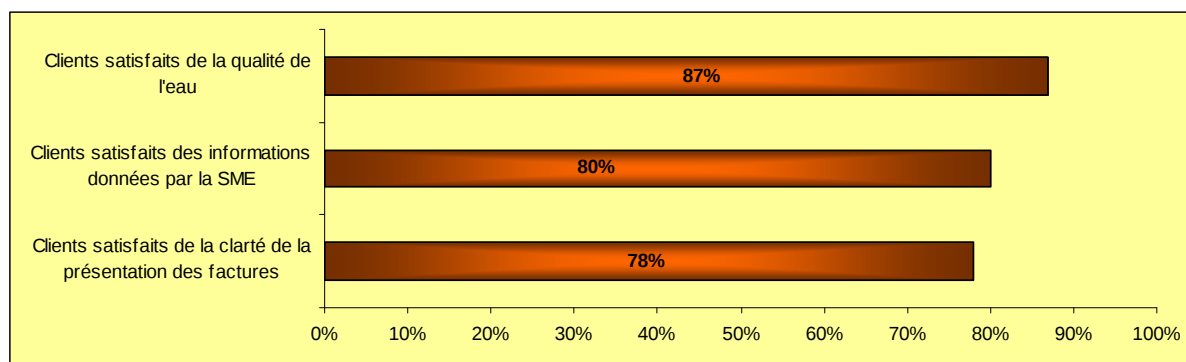
Depuis 2000, la SME lance un baromètre annuel de satisfaction clients pour mesurer l'appréciation de ses clients sur ses prestations et connaître leurs attentes.

Cette opération permet entre autres de positionner la SME pour la qualité des prestations fournies par rapport :

- à six autres opérateurs de services en Martinique (EDF, Télécom, CAF...) ;
- depuis 2006 aux autres distributeurs d'eau de la Martinique.

En 2008, l'enquête a été réalisée par l'institut de sondage LH2Dom durant le mois de décembre 2008.

On peut retenir les résultats suivants :



La SME maintient sa position de leader avec un pourcentage de satisfaction globale de 85% par rapport à ODISSY et SAUR/SMDS respectivement 83% et 84%.

1.1.2.3. La qualité de l'eau et des prestations

Les résultats de l'autocontrôle pour l'année 2008 sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

• COMMUNE DE BELLEFONTAINE

STATION	BOURG
Nombre de bilans effectués	2
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	1
ANALYSES CONFORMES*	
DBO ₅	2
DCO	1
MES	2
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	1
% de conformité	50%

* : conformité par rapport à l'arrêté du 22 juin 2007 et non par rapport à l'arrêté du 20/02/08 pour la station réhabilitée (travaux en cours)

- *COMMUNE DU CARBET*

STATION	BOURG
Nombre de bilans effectués	2
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	1
ANALYSES CONFORMES	
DBO ₅	-
DCO	1
MES	-
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	1
% de conformité	50%

- *COMMUNE DE CASE PILOTE*

STATION	Bourg	Bâti Soleil/Fond Boucher
Nombre de bilans effectués	12	1
Nombre de bilans dépassant charge de référence	1	pas de mesure de débit possible
ANALYSES CONFORMES		
DBO ₅	12	1
DCO	12	1
MES	12	1
NK	12	-
Pt	-	-
Nombre de bilans conformes	12	1
% de conformité	100%	100%

• *COMMUNE DE FONDS SAINT DENIS*

STATION	BOURG
Nombre de bilans effectués	1
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	pas de mesure de débit possible
ANALYSES CONFORMES	
DBO ₅	1
DCO	1
MES	1
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	1
% de conformité	100%

• *COMMUNE DU MORNE VERT*

STATION	LA VIGIE (ancienne station)
Nombre de bilans effectués	1
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	pas de mesure de débit possible
ANALYSES CONFORMES*	
DBO ₅	1
DCO	1
MES	1
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	1
% de conformité	100%

* : conformité par rapport à l'arrêté du 22 juin 2007

- *COMMUNE DE SAINT PIERRE*

STATION	FOND CORRE
Nombre de bilans effectués	2
Nombre de bilans dépassant la charge de référence	pas de mesure de débit possible
ANALYSES CONFORMES	
DBO ₅	2
DCO	2
MES	2
NK	-
Pt	-
Nombre de bilans conformes	2
% de conformité	100%

- *COMMUNE DU PRECHEUR*

STATION	Coquette	Charmeuse 1
Nombre de bilans effectués	1	1
Nombre de bilans dépassant charge de référence	pas de mesure de débit possible	pas de mesure de débit possible
ANALYSES CONFORMES		
DBO ₅	1	1
DCO	1	1
MES	1	1
NK	-	-
Pt	-	-
Nombre de bilans conformes	1	1
% de conformité	100%	100%

- *COMMUNE DE BELLEFONTAINE - FOND BOUCHER SALLE POLYVALENTE ET LITS BACTERIENS*

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau brute et à l'eau traitée pour le prélèvement.

- *COMMUNE DE CARBET - BOUT BOIS*

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau brute et à l'eau traitée pour le prélèvement.

- *COMMUNE DU PRECHEUR - CHARMEUSE 2/ECOLE COMMUNALE/CITE LENNY (SOLIDARITE)*

Bilan non réalisable car pas d'accès à l'eau traitée pour le prélèvement sur la station Charmeuse 2 et Cité Lenny et pas d'accès à l'eau brute pour l'Ecole Communale.

L'application des commentaires du tableau n°6 de l'arrêté du 22 Juin 2007 amène les conclusions suivantes :

- | | |
|---|---|
| - Station du Bourg de BELLEFONTAINE | NON CONFORME (station avant réhabilitation) |
| - Station de Fond Boucher (Lits bactériens) | NON-CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE |
| - Station de Fond Boucher 2 (Salle Polyvalente) | NON-CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE |
| - Station du Bourg du CARBET | NON CONFORME |
| - Fosse septique BOUT BOIS du CARBET | NON-CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE |
| - Station de CASE PILOTE | CONFORME |
| - Station de Bati Soleil de CASE PILOTE | CONFORME |
| - Station du Bourg de FOND ST DENIS | CONFORME |
| - Station de Coquette du PRECHEUR | CONFORME |
| - Station de Charmeuse I du PRECHEUR | CONFORME |
| - Station de Charmeuse II du PRECHEUR | NON-CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE |
| - Station Ecole Communale du PRECHEUR | NON-CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE |
| - Fosse septique CITE LENNY | NON-CONFORME CAR BILAN NON REALISABLE |
| - Station LA VIGIE du MORNE VERT | CONFORME |
| - Station FOND CORRE de SAINT PIERRE | CONFORME |

Les seuils pris en compte issus de l'arrêté du 22 juin 2007, sauf pour les stations possédant un arrêté spécifique sont les suivants :

• *COMMUNE DE BELLEFONTAINE*

PARAMETRES	Station du BOURG		Station de FOND BOUCHER (salle polyvalente)		Station de FOND BOUCHER (décanteur – digesteur)	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %	35	60 %	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %	-	60 %
MES	-	50 %	-	50 %	-	50 %
NK	-	-	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-	-	-

• *COMMUNE DU CARBET*

PARAMETRES	Station du Bourg		Station de Bout Bois	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	-	-	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %
MES	-	-	-	50 %
NK	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-

• *COMMUNE DE CASE PILOTE*

PARAMETRES	Station de MANIBA		Station de BATI SOLEIL	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	25	80	35	60 %
DCO	125	75	-	60 %
MES	35	90	-	50 %
NK	15	70	-	-
Pt	-	-	-	-

• *COMMUNE DE FONDS SAINT DENIS*

PARAMETRES	Station du BOURG	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %
DCO	-	60 %
MES	-	50 %
NK	-	-
Pt	-	-

• *COMMUNE DU PRECHEUR*

PARAMETRES	Station CHARMEUSE 1		Station CHARMEUSE 2	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %
MES	-	50 %	-	50 %
NK	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-

PARAMETRES	Station COQUETTE		Station ECOLE COMMUNALE		Fosse septique CITE LENNY	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %	35	60 %	35	60 %
DCO	-	60 %	-	60 %	-	60 %
MES	-	50 %	-	50 %	-	50 %
Nk	-	-	-	-	-	-
Pt	-	-	-	-	-	-

- *COMMUNE DU MORNE VERT*

PARAMETRES	Station La Vigie	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %
DCO	-	60 %
MES	-	50 %
NK	-	-
Pt	-	-

- *COMMUNE DE SAINT PIERRE*

PARAMETRES	Station de Fond Corré	
	Concentration (mg/l)	Rendement (%)
DBO ₅	35	60 %
DCO	-	60 %
MES	-	50 %
NK	-	-
Pt	-	-

D'autre part la fréquence des prélèvements après la mise en place des équipements réglementaires devra être effectuée conformément au tableau suivant :

Paramètres	BELLEFONTAINE			CARBE T	CASE PILOTE		FONDS SAINT DENIS	MORNE VERT	SAINT PIERRE
	Bourg	Fond Boucher salle polyvalente	Fond Boucher décanteur – digesteur	Bourg	Bourg	Fond Boucher Bati Soleil	Bourg	La Vigie	Fond Corré
Nombre de mesures par an									
Débit	2	1	1	1	365	1	1	1	2
MES	2	1	1	1	12	1	1	1	2
DCO	2	1	1	1	12	1	1	1	2
DBO ₅	2	1	1	1	12	1	1	1	2
NK	-	-	-	-	4	-	-	-	-
NH ₄	-	-	-	-	4	-	-	-	-
NO ₃	-	-	-	-	4	-	-	-	-
NO ₂	-	-	-	-	4	-	-	-	-
Siccité des boues évacuées	-	-	-	-	4	-	-	-	-

STATIONS DU PRECHEUR					
PARAMETRES	CHARMEUSE 1	CHARMEUSE 2	COQUETTE	ECOLE COMMUNALE	CITE LENNY
Nombre de mesures par an					
Débit	1	1	1	1	1
MES	1	1	1	1	1
DCO	1	1	1	1	1
DBO ₅	1	1	1	1	1

1.1.2.4. Le service client

• Accueil de la Clientèle :

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du délégataire à l'adresse suivante :

Société Martiniquaise des Eaux
Z.I. Place d'Armes
LE LAMENTIN

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ 7h45 - 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
- ▶ 7h45 - 12h30 et 13h45 - 17h00, les mardis et jeudis

Le service d'astreinte de la SME permet de répondre à toutes les urgences, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Le numéro de téléphone en dehors des heures ouvrées est le 05 96 56 99 20.

Information de la Clientèle

Le « client-consommateur » réclame une information plus régulière et une plus grande transparence sur la qualité et le prix de l'eau. La SME contribue naturellement à ces réponses avec une action de communication très ouverte, structurée et régulière.

En 2008, les actions de communication suivantes ont été réalisées :

- accueil des écoles, informations, visites des installations,
- généralisation de la lettre d'information « L'Echo des Eaux » relative à la qualité du produit et du service, jointe à l'ensemble des factures des clients de la SME,
- participation à des réunions publiques ou privées (associations de consommateurs), notamment à la demande des associations pour expliquer encore d'avantage la facturation et les bonnes pratiques en matière de consommation d'eau,
- participation à des émissions radio et télévision,
- envoi aux abonnés de factures au format recto-verso. Cette facture présente l'historique des consommations, des messages personnalisés, et une plus grande lisibilité des prestations facturées,
- courrier d'information aux clients ayant opté pour le prélèvement échelonné pour leur préciser les nouvelles règles (du type de celles des impôts),
- envoi avec les factures des fiches éditées par la DSDS sur la qualité de l'eau de distribution publique,
- disponibilité d'informations très détaillées sur notre Société, nos services, notre métier, etc., sur notre site Internet : www.martiniquaisedeseaux.com.

■ Une démarche de progrès

La SME va poursuivre ses actions d'amélioration de l'accueil et du service à la Clientèle.

* Amélioration de l'accueil téléphonique

Nous avons engagé, avec notre prestataire en téléphonie, une démarche complète pour tracer l'ensemble des appels téléphoniques que nous recevons en quantité, par personne et par plage horaire.

* Mise en place de nouveaux moyens de paiement : Carte Bancaire, Télépaiement VAD et Borne Interactive de Paiement

L'amélioration de notre offre en moyens de paiement a fait partie de nos priorités dès 2005. C'est une demande forte de la part des clients. La carte bancaire nous était régulièrement demandée au travers de la boîte à suggestions (boîte de libre expression des clients sur leurs attentes vis-à-vis de la SME), dans les courriers et dans les sondages IPSOS (demande faite par 31% des clients sondés). Le télépaiement est également une demande formulée par 11% de nos clients sondés.

a/ *La Carte Bancaire*

La mise en place du paiement par carte bancaire répond à une demande forte de la clientèle. Ce nouveau mode de paiement a été mis en place en novembre 2005 à la caisse du Siège Place d'Armes.

b/ *La Borne Interactive de Paiement (B.I.P.)*

Nous prévoyons un investissement au titre d'une B.I.P. pour la clientèle. C'est un automate extérieur qui permet le règlement des factures d'eau, par espèce ou carte bancaire, avec délivrance d'un reçu. Cet appareil, grâce à une aide vocale, est utilisable par tout public. L'avantage pour les clients est la possibilité de régler sa facture à notre agence principale en dehors des heures d'ouverture. Dans le cas d'un afflux ponctuel de clients à la caisse, c'est également une solution qui permet de limiter le délai d'attente et donc d'améliorer la qualité de service.

Cet investissement programmé devra s'inscrire dans la refonte complète de « l'accueil Clientèle » qui ne répond plus entièrement à l'attente des abonnés et de la SME.

c/ *Le télépaiement :*

Dans l'attente d'un paiement via Internet, nous relançons nos études sur le télépaiement VAD (Vente à Distance) par carte bancaire. Cette option permet à un client sur simple appel téléphonique de régler sa facture d'eau par téléphone en nous indiquant ses références clients et ses coordonnées de carte bancaire. La transaction est assurée par notre banque. Il y a un gain de temps pour le client (pas de déplacement), appréciable également lorsque ce dernier a oublié le règlement de sa facture.

* Réaménagement des locaux d'accueil Clientèle pour offrir plus de confort et de confidentialité aux clients se rendant dans nos locaux

Fin 2004, nous avons transféré le service d'accueil téléphonique de notre siège Place d'Armes, de la partie accueil physique vers la partie back-office, et complété le standard d'un deuxième poste. Ces aménagements concourent à améliorer la qualité de l'accueil téléphonique.

Concernant l'accueil physique, et afin de garantir un meilleur confort aux clients se rendant dans nos locaux, nous avons engagé en 2006 une première phase d'études sur un meilleur agencement des bureaux de Place d'Armes permettant de répondre aux améliorations souhaitées : espaces individualisés pour respect de la confidentialité, meilleure signalisation des files d'attente à l'accueil, installation de la B.I.P., meilleure sécurisation des locaux, etc.

1.1.3. Evolution de la réglementation

□ Principales évolutions du cadre réglementaire dans le domaine de l'assainissement en 2008 :

> Fonds de solidarité en cas de catastrophe naturelle

Décret n° 2008-843 du 25 août 2008 relatif au Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles. Arrêté du 16 septembre 2008 relatif au Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles.

Des aides exceptionnelles peuvent être accordées pour réparer les dégâts causés par des événements climatiques ou géologiques graves, notamment aux digues, réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau, stations d'épuration et de relevage des eaux, appartenant aux collectivités locales, et dont les dégâts sont compris entre 150 000 et 4 000 000 euros HT.

Le montant maximal du concours est au plus égal à 40% du montant des réparations.

> Aides publiques et mode de gestion des services publics

TA Pau, 8 avril 2008, Fédération professionnelle des entreprises de l'eau et Préfet des Landes, n°s 070 1422 et 070 1434.

Le Tribunal administratif de Pau a annulé deux délibérations du Conseil Général des Landes par lesquelles ce dernier accordait des aides en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement aux seules communes rurales gérant en régie ces services publics.

Le juge a ainsi sanctionné l'entrave à la liberté de choix du mode de gestion de leur service public par les collectivités bénéficiaires.

> Délimitation des zones humides

Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Circulaire du 25 juin 2008 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7 et R.211-108 du code de l'environnement (non publiée).

La police de l'eau peut délimiter des zones humides afin d'éviter leur dégradation liée notamment à des conflits locaux d'intérêt ou d'usages. L'incidence des installations classées pour la protection de l'environnement sur les zones humides est également prise en compte par la police des ICPE.

> Normes de Qualité Environnementale pour l'eau

Directive 2008/105/CE du 16 décembre 2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau, modifiant ou abrogeant certaines directives

Une nouvelle directive fixe les niveaux de NQE à ne pas dépasser pour 43 substances chimiques dites « prioritaires » (pesticides, métaux lourds) présentant un risque significatif pour l'environnement ou la santé. La liste de substances prioritaires de l'annexe X de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) est modifiée. Certaines substances

pourront être classées en « substances dangereuses prioritaires » sur proposition de la Commission.

Par rapport à une année de référence choisie entre 2008 et 2010, les Etats membres devront démontrer d'ici 2018 les progrès réalisés en matière d'émissions, de rejets et de pertes de ces substances.

Les Etats membres doivent transposer cette directive au plus tard le 13 juillet 2010.

Autres textes

Circulaire du 11 janvier 2008 relative à la consultation du public en 2008 sur les projets de SDAGE, le rapport environnemental et le programme de mesures qui y sont attachés (non publiée).

Circulaire n°6/DE du 15 février 2008 relative à l'application des redevances prévues aux articles L.213-10-1 et suivants du code de l'environnement.

Décret n°2008-171 du 22 février 2008 relatif au seuil prévu par le code général des collectivités territoriales concernant certaines dispositions applicables aux marchés publics et accords-cadres.

Arrêté du 12 mars 2008 et Arrêté du 22 mai 2008 portant modification de l'arrêté du 15 mai 2007 relatif à la représentation des collectivités territoriales et des usagers aux comités de bassin.

Décret n° 2008-283 du 25 mars 2008 relatif aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole et modifiant le code de l'environnement.

Circulaire du 26 mars 2008 relative aux modalités de mise en œuvre du 4ème programme d'action dans les zones vulnérables au titre de la directive n°91/676/CEE du 12 décembre 1991, concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, dite directive « nitrates » (non publiée).

Avis relatif à une consultation du public sur l'eau (JO du 28 mars 2008).

Circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (non publiée), en application du décret n°2007-1313 du 10 août 2007.

Arrêté du 30 juin 2008 approuvant la convention type relative à la coopération de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) avec les directions régionales de l'environnement.

Arrêté du 2 décembre 2008 modifiant l'arrêté du 25 juillet 1997 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2910 (contrôle périodique des installations de combustion soumises à déclaration)

Arrêté du 17 décembre 2008 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n°1138 (précisions sur le dossier de déclaration des installations d'emploi ou stockage de chlore soumises à déclaration)

Décret n° 2008-1346 du 17 décembre 2008 relatif aux procédures européennes d'injonction de payer et de règlement des petits litiges.

Par ailleurs, une série de décrets a été publiée à fin de l'année 2008 concernant les marchés publics (dématérialisation des procédures, plan de relance économique, relèvement de certains seuils, délai de paiement)

1.1.4. Orientation pour l'avenir

1.1.4.1. Evolution du prix de l'assainissement

L'année 2007 a vu le prix de l'eau augmenter sous l'effet de la mise en place de la redevance prélèvement à compter du 1^{er} janvier 2007.

En 2008, cette tendance à la hausse s'est poursuivie du fait de :

- la mise en œuvre de la redevance modernisation des réseaux de collecte (+ 0,05 €/m³ assujetti),

En 2009, ces tendances se prolongeront :

- la redevance modernisation des réseaux de collecte doublera à 0,10 €/m³; une nouvelle hausse à 0.15 €/m³ étant déjà programmée pour 2010,.

Ce qui aura pour conséquences :

- une plus grande tension dans les relations avec les clients dont le budget eau n'est pas forcément extensible et sur lequel nous avons pu noter une très grande sensibilité,
- des difficultés de recouvrement plus importantes,
- une baisse des consommations moyennes individuelles en réaction à l'augmentation des prix.

Les événements de février/mars 2009 ont confirmé cette grande sensibilité du public à ce sujet.

En conséquence, des efforts communs entre maîtres d'ouvrages et exploitants, de communication, d'information et d'explications devront être déployés pour améliorer la compréhension par tout un chacun de ces évolutions nécessaires.

Les orientations ci-après précisent les actions en cours ou à mener par le SCCCNO qui lui permettront :

- de déterminer l'ensemble des travaux en assainissement nécessaires pour faire face au développement de la population et se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur définir leur priorité (schéma directeur)
- d'améliorer le fonctionnement de certaines stations d'épuration (travaux de réhabilitation à venir)
- de sécuriser le fonctionnement de ses ouvrages (projet de télésurveillance)

Elles rappellent d'autres problématiques importantes dans le domaine de l'assainissement :

- le devenir des boues de station
- l'assainissement non collectif (non inclus dans le contrat d'affermage assainissement)

1.1.4.2. Schéma Directeur d'Assainissement

Le Schéma Directeur Assainissement lancé par le SCCCNO en 2007 a été terminé en 2008.

Les principaux objectifs de l'étude sont les suivants :

- identifier et diagnostiquer l'état des milieux aquatiques, déterminer l'impact des différents types de rejet sur ces milieux,
- diagnostiquer l'état du réseau d'assainissement des communes, définir et quantifier les dysfonctionnements,
- établir un programme pluriannuel de travaux chiffré et hiérarchisé permettant de répondre aux insuffisances constatées et aux contraintes du milieu naturel,
- faire un état des lieux des systèmes d'assainissement autonomes existants sur le territoire du syndicat et envisager les besoins du SCCCNO pour répondre à ses obligations de contrôle et de gestion de l'assainissement non collectif,
- proposer pour l'ensemble du syndicat **un schéma directeur d'assainissement** intégrant les perspectives de développement, PLU, etc., et respectant la réglementation en vigueur.

1.1.4.3. Réhabilitation des stations d'épuration

Station du Bourg de Bellefontaine

La station d'épuration est en surcharge hydraulique et organique. Il convenait donc de programmer son renforcement, afin de permettre le développement de l'urbanisation de la commune.

Le SCCCNO a lancé en 2007 un appel d'offres pour sa réhabilitation, à savoir :

Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage ;
- la pose de turbines flottantes au niveau du bassin d'aération existant ;
- la mise en œuvre d'un clarificateur accompagné d'un dégazeur amont, d'un puits à écumes et d'un puits à boues.

Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures ;
- l'installation d'une centrifugeuse fixe.

Ces travaux devraient permettre d'intégrer les projets immobilier du quartier de Fond Capot (commune du CARBET) et de Cheval Blanc, ainsi que l'impact du futur lycée de Bellefontaine. Ces travaux ont démarré en 2008 et devraient s'achever au 1^{er} semestre 2009.

Station de La Vigie à Morne Vert

L'ancienne station étant vétuste et en surcharge, un nouvel ouvrage a été réalisé et mis en service au dernier trimestre 2008.

La nouvelle filière prévoit un prétraitement, un décanteur digesteur, des disques biologiques et un clarificateur.

Les boues seront traitées sur la station de Bellefontaine-Bourg dans le cadre du projet réhabilitation de cette station comme précisé précédemment.

Station de Fond Corré à Saint Pierre

La station d'épuration actuelle a atteint sa capacité nominale de traitement.

Le SCCCNO a lancé en 2007 un appel d'offres pour sa réhabilitation, à savoir :

Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage
- la pose d'un hydroéjecteur dans le bassin d'aération existant en complément du pont brosse actuel
- l'amélioration de la re-circulation et de l'extraction des boues
- la réhabilitation du local technique

Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures
- l'installation d'une centrifugeuse fixe

Ces travaux ont démarré en 2008 et devraient s'achever au 1^{er} semestre 2009.

1.1.4.4. Télésurveillance des sites

La SME a proposé au SCCCNO en novembre 2006 un projet d'équipement de 10 postes de refoulement.

La mise en place d'une télésurveillance permettra au travers des alarmes et des informations de fonctionnement des ouvrages:

- une plus grande rapidité d'intervention en cas de panne
- une sécurité de fonctionnement des installations par un suivi journalier et des bilans hebdomadaires/mensuels
- une aide à la maintenance
- une meilleure identification et quantification des eaux parasites

Courant 2009, la SME transmettra au SCCCNO une actualisation de ce projet.

1.1.4.5. Autres actions à venir

- les enquêtes raccordables/non raccordables au réseau d'assainissement : ce travail nécessitait préalablement la fourniture par le SCCCNO à la SME des fonds cadastraux permettant d'identifier précisément les références des parcelles qui feront l'objet de ces enquêtes et leur propriétaire. Ces éléments ont été fournis début 2009 et les enquêtes pourront démarrer au 1^{er} semestre 2009.
- curage de la lagune du Carbet : les boues accumulées dans le bassin aéré doivent être retirées. Une étude est à mener afin de définir la solution de traitement des boues extraites la plus adaptée (traitement sur site ou sur la station de Saint Pierre avec la mise en place à venir d'une centrifugeuse).

1.1.4.6. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées

• Rappel de la réglementation nationale

Le décret du 8 décembre 1997 fixe les conditions de l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées sur les sols agricoles ou forestiers, ainsi que pour la revégétalisation. L'arrêté du 8 janvier 1998 précise les prescriptions techniques applicables à l'épandage en agriculture.

Les grandes lignes de cette réglementation sont les suivantes :

- Le producteur de boues est responsable de la filière épandage et de son suivi (organisation et encadrement).
- Une filière réglementée et contrôlée par l'Etat (article 9 du décret) ;
- Les boues ont le caractère de déchet et doivent être traitées en conséquence ;
- La qualité des boues doit assurer leur innocuité. Elles doivent être stabilisées et hygiénisées (article 7 du décret) ;
- Une solution alternative d'élimination ou de valorisation des boues doit être prévue pour pallier tout empêchement temporaire de se conformer aux dispositions du présent décret (article 8 du décret) ;
- La traçabilité des opérations doit être assurée (article 9 du décret) ;
- Le stockage ne doit pas engendrer de pollutions et de nuisances article 9 du décret, et article 5 de l'arrêté) ;
- Délais d'application de 2 à 3 ans, ou immédiatement s'il n'existe pas de plan d'épandage (article 22 du décret).

La situation actuelle est difficile à gérer pour les collectivités et les exploitants.

Le seul exutoire existant à ce jour est la décharge de la Trompeuse, site qui normalement doit être fermé à partir d'ici à 2011.

Concernant la filière agricole, la pression de l'opinion publique et le décret précédent rendent impossible l'épandage de boues non stabilisées et non hygiénisées.

La profession agricole devient de plus en plus sensible aux épandages de boues brutes, même s'ils sont réalisés selon les règles de l'art. De plus, certains stockages autorisés engendrent des odeurs, ce qui provoque des réactions virulentes de riverains parfois relayés par la presse et des associations de protection de l'environnement.

Les principes à retenir sont : réduire les volumes sur site, disposer d'une filière pérenne et de solutions alternatives pour des tailles de stations différentes, et veiller à la cohérence au niveau départemental.

- **Cas des stations du SCCCNO**

- La principale station de traitement d'eaux usées de BELLEFONTAINE Bourg disposera d'une capacité nominale de traitement de 1 900 éq.hab après les travaux de réhabilitation en cours; le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec centrifugeuse pour les boues.
- La station de BELLEFONTAINE Fond Boucher (Salle polyvalente) dispose d'une capacité nominale de 150 éq.hab et ne dispose pas de lits de séchage, les boues sont évacuées par camion hydrocureur.
- La principale station de traitement d'eaux usées du CARBET Bourg dispose d'une capacité nominale de traitement de 1 800 éq.hab ; le procédé de traitement est du type lagunage aéré.
- La station de traitement d'eaux usées de CASE PILOTE Bourg (MANIBA) a fait l'objet d'une réhabilitation de son ancienne filière de traitement et de la construction d'une nouvelle tranche portant la capacité totale de traitement à 7 000 éq.hab. Le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec déshydratation et chaulage, puis mise en décharge des boues. La filière de traitement de la station de CASE PILOTE - MANIBA permet de répondre aux différents points de la réglementation en vigueur par l'utilisation de la déshydratation et du chaulage, la siccité des boues peut être portée à 30 % par adjonction supplémentaire de chaux.
- La station de CASE PILOTE Bâti Soleil dispose d'une capacité nominale de 80 éq.hab et ne dispose pas de lits de séchage, les boues sont évacuées par camion hydrocureur vers la station du Bourg.
- La station de la commune de FOND SAINT DENIS ne répond pas aux contraintes réglementaires.
- La station de St Pierre disposera à la fin du 1^{er} semestre 2009 une centrifugeuse pour la déshydratation des boues.
- Les quatre stations de traitement d'eaux usées du Bourg du PRECHEUR disposent d'une capacité nominale de traitement totale de 680 éq.hab.; le procédé de traitement est du type boues activées. Elles ont fait l'objet de réhabilitation, en 2003, avec le

concours de la D.A.F. pour la maîtrise d'œuvre.

Le devenir des boues consiste actuellement en une mise en décharge, déclarée, mais non autorisée à ce jour.

La filière actuelle est non pérenne sur plusieurs points :

- interdiction au 01 juillet 2002 de la mise en décharge des déchets non ultimes ;
- une seule décharge fragile à Fort-de-France.

En conclusion, aucune des filières actuelles d'élimination des boues n'est ni pérenne, ni en accord avec la nouvelle réglementation.

A ce jour, 3 solutions sont en cours d'étude de faisabilité pour l'élimination des boues en Martinique. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le département:

1) Usine de compostage des boues au Lamentin

Le projet consisterait à la réalisation d'un investissement privé porté par 2 acteurs qui seraient pleinement impliqués dans la filière d'élimination des boues :

- la SME en tant que producteur de boue
- le Lareinty en tant qu'utilisateur du compost produit en agriculture (cannes à sucre, bananes)

L'étude de ce projet est bien avancée avec un montant d'investissement défini, des sources de subventions identifiées, un process déterminé et un terrain localisé.

Les atouts principaux de ce projet sont :

- une solution rustique et fiable
- une excellente qualité des boues permettant une valorisation agricole
- un co-produit (palette broyée) en abondance localement et non traité chimiquement
- une réduction significative de l'utilisation des engrais chimiques pour les terres cultivées avec épandage de compost
- un débouché garanti en agriculture pour le compost
- une maîtrise du foncier pour le projet et une situation géographique permettant des économies de transport des boues et du compost
- une réalisation rapide de l'usine (mise en service possible au 1^{er} semestre 2011)

2) Le Centre de Valorisation Organique du Robert (CVO)

Le CVO produit actuellement du compost à partir de déchets fermentescibles issus de la collecte sélective des ordures ménagères et des déchets verts. Une étude est en cours pour la faisabilité de l'admission de boues d'épuration dans l'usine en vue de la fabrication d'un compost utilisable en agriculture.

3) Four à biomasse (CACEM)

La CACEM souhaite étudier une solution d'élimination des boues après passage sur un four à biomasse (incinération des déchets verts pour séchage des boues) et incinération des boues séchées dans les fours d'OM existants.

1.1.4.7. L'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif n'est pas inclus dans le contrat d'affermage de la SME. Les informations ci-après sont données à titre indicatif au SCCCNO qui a pris la compétence dans ce domaine.

La loi n° 2006-1172 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a modifié l'arrêté de mai 1996 comme suit.

Les communes assurent le contrôle des installations. Cette mission est effectuée soit par une vérification de la conformité de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans, soit par un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres installations, établissant si nécessaire une liste de travaux à effectuer dans un délai de 4 ans

Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations, qui doit être effectué au plus tard le 31 décembre 2012. Les modalités de vérification de la conformité et de réalisation des diagnostics seront définies par un arrêté interministériel.

Les communes peuvent à la demande du propriétaire assurer l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations. Elles peuvent fixer des prescriptions techniques, notamment pour l'étude des sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation.

Lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif est joint au dossier de diagnostic technique prévu par le code de la construction et de l'habitation.

L'ensemble des prestations de collecte et d'épuration doivent en tout état de cause être assurées au plus tard au 31 décembre 2020.

1.1.5. Les faits marquants 2008

L'année 2008 a été marquée par la mise en service d'une nouvelle station, le démarrage de travaux de réhabilitation de stations et un évènement naturel majeur, qui ont eu un impact sur l'exploitation du service aux abonnés du Syndicat.

- 1) Mise en service au dernier trimestre de la nouvelle station d'épuration de la Vigie au Morne Vert
- 2) Démarrage en cours d'année de la réhabilitation des stations de Fond Corré à Saint Pierre et du Bourg à Bellefontaine
- 3) La houle Omar a provoqué plusieurs dégâts sur les ouvrages d'assainissement, notamment de nombreux bouchons sur le réseau d'eaux usées de la rue Gabriel Péri à Saint Pierre et le bouchage du poste de relèvement « Coin » au Carbet.

1.1.6. Indicateurs techniques

1.1.6.1. Indicateurs de performance

IP1	Taux de réponse au courrier dans un délai de 15 jours	
Définition : Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires/Nombre de contacts (par écrit et par oral) nécessitant une réponse écrite.		100 %
IP2	Proportion de lettre d'attente parmi les réponses du délégataire	
Définition : Nombre de lettres d'attente/Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires.		0
IP3	Réclamations (par thème de référence)	
Définition : Les réclamations adressées par voie orale ou par voie de courrier sont classées par thèmes récurrents par la nomenclature ci-dessous :		
Exploitation : B-1-1 : obstruction sur réseau – B-1-2 : obstruction sur branchement - B-2-1 : débordement/inondation sur station de pompage – B-2-2 : débordement chez l'abonné – B-3 : casse – B-4 : odeurs		D1 (principal ement)
Travaux : C-1 : réclamation sur travaux de réparation sur réseau – C-2 : réclamation sur travaux réalisés sur branchement		
Service Relation Commerciales : D-1 : réclamation sur niveau du prix – D-2 : réclamation pour erreur de relève ou facturation – D-3 : réclamation sur la qualité des contacts et de l'accueil.		
IP4	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf	
Définition : Nombre de travaux de branchement réalisés dans un délai inférieur ou égal au délai contractuel après autorisation administrative et acceptation du projet / nombre de travaux de branchement réalisés.		100 %
IP5	Existence d'engagements envers le client	
Définition : Existence d'engagements vers le client classés par points d'engagement		
- proposition de rendez-vous sous 8 jours		
- respect des rendez-vous dans une plage de 4 heures au plus		
- intervention dans les 2 heures en cas d'urgence		
- délais de réponse au courrier (inférieur à 15 jours)		
- délais de réalisation des travaux de branchement ou raccordement (après acceptation paiement, et autorisation du projet, inférieur à 15 jours.		
IP6	Taux d'impayés 6 mois après facturation	
Définition : Montant des impayés 6 mois après facturation / total des montants facturés correspondants		Non disponible
IP7	Taux de conformité des bilans	
Définition : Ratio nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés.		Cf 1.1.2.3
IP8	Rendement épuratoire	

Définition : **Rapport [(charge entrante – charge sortante) / charge entrante] pour les paramètres suivants : DBO5, DCO, MES, azote (NGL), phosphore (PT)...**

Cf 1.1.6.5.3

IP9 Nombre de contrôle réalisé par le délégataire

Définition : **Il s'agit des contrôles réalisés par le délégataire en plus du programme d'autosurveillance prévu au contrat.**

1 185

IP10 Production réelle de boues

Définition : **Taux annuel de la production de boues en masse (tonne de boue brute) / nombre d'abonnés.**

0,30

IP11 Suivi des rejets sans épuration dans le milieu récepteur : en nombre ou en flux

Définition :

En réseau unitaire : volume déversé / nombre de points de déversements suivis

En réseau séparatif : volume déversé

Non
comptabilisé :
absence de
débitmètre

IP12 Nombre de journées ou un dysfonctionnement majeur du système de traitement

Définition : **Nombre de jours de dysfonctionnement majeur.**

0

IP13 Nombre de jours d'arrêts de fonctionnement sur les stations de pompages

Définition : **Nombre de jours cumulés où un arrêt de fonctionnement a eu lieu sur l'un des PR du service.**

0

IP14 Nombre de désobstructions sur réseau

Définition : **Nombre de désobstructions réalisées sur le réseau.**

43

IP15 Nombre de débordements d'effluents dans les locaux des usagers

Définition : **Nombre de débordements ou d'inondations (mesurés directement ou suivis par les plaintes)**

0

IP16 Indice d'eaux parasites à l'entrée des systèmes d'épuration

Définition : **Pourcentage d'eaux parasites arrivant au système d'épuration. Ce pourcentage est obtenu :**

- soit par mesure lors d'un diagnostic (débit nocturne...)
- soit par l'estimation suivante (volume d'effluents arrivant au système d'épuration – volume collecté) / volume collecté
- ou à défaut = (volume d'effluents arrivant au système d'épuration – volume facturé assainissement) / volume facturé assainissement.

*

*** Cet indicateur ne peut être suivi précisément de part l'absence de comptage des volumes entrée ou sortie pour la plupart des stations**

IP17 Nombre de points noirs

Définition : Il s'agit de sites à problèmes répétés ou nécessitant au moins deux interventions par an.	0
---	---

IP18	Nombre de réparations de conduites principales pour défauts d'étanchéité ou rupture
------	---

Définition : Nombre total annuel de réparations sur les conduites principales (pour défaut d'étanchéité ou rupture) où les conduites principales sont les canalisations à l'exclusion des branchements (c'est-à-dire réseau).	6
--	---

IP19	Linéaire d'hydrocurage préventif
------	----------------------------------

Définition : Linéaire de réseau principal curé à titre préventif.	10 km
--	-------

IP20	Nombre de branchements renouvelés
------	-----------------------------------

Définition : Nombre de branchements renouvelés dans l'année.	0
---	---

1.1.6.2. Usagers assainissement collectif

• NOMBRE D'USAGERS – VOLUMES ASSUJETTIS

COMMUNES	2004	2005	2006	2007	2008
BELLEFONTAINE					
Nombre d'assujettis assainissements	389	401	397	401	399
Volumes assujettis (m ³)	53 039	52 781	54 454	56 927	53 808
CARBET					
Nombre d'assujettis assainissements	895	1 062	1 068	1 074	1 064
Volumes assujettis (m ³)	190 678	216 110	214 910	211 502	208 408
CASE PILOTE					
Nombre d'assujettis assainissements	1 101	1 178	1 221	1 209	1 218
Volumes assujettis (m ³)	141 271	148 878	147 686	143 913	139 598
FONDS SAINT DENIS					
Nombre d'assujettis assainissements	28	29	29	30	30
Volumes assujettis (m ³)	3 479	3 310	1 573	3 504	3 444
PRECHEUR					
Nombre d'assujettis assainissements	164	174	201	182	176
Volumes assujettis (m ³)	17 448	25 712	27 746	24 029	24 770
MORNE VERT					
Nombre d'assujettis assainissements	-	59	59	80	81
Volumes assujettis (m ³)	-	5 349	5 690	6 031	7 414
SAINT PIERRE					
Nombre d'assujettis assainissements	-	1 551	1 535	1 538	1 535
Volumes assujettis (m ³)	-	198 870	187 993	193 337	163 363
Total nombre d'assujettis assainissements	2 577	4 454	4 510	4 514	4 503
Total volumes assujettis (m³)	410 113	405 915	640 052	639 243	600 805

1.1.6.3. Assainissement non collectif

Le contexte réglementaire a été rappelé dans le paragraphe 1.1.4 3 « Problématique de l'assainissement non collectif ».

Nous ne disposons pas de données actuellement sur le nombre de logements concernés par l'assainissement non collectif.

1.1.6.4. Réseaux et postes de refoulement

1.1.6.4.1. Descriptif patrimonial

Bellefontaine		2004	2005	2006	2007	2008
Linéaire gravitaire	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>		1 941	1 941	2 464	2 464	2 464
<i>Cheval blanc</i>		1 705	1 705	1 705	1 705	1 705
<i>Fond Boucher</i>		660	660	660	660	660
Linéaire refoulement	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>		550	550	1 300	1 300	1 300
<i>Cheval Blanc</i>		-	-	220	220	220
Nombre de postes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		2	2	2	2	2
Nombre de pompes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		4	4	4	4	4
Puissance totale installée	<i>kW</i>					
<i>Bourg</i>		29,6	29,6	29,6	29,6	29,6

Case Pilote		2004	2005	2006	2007	2008
Linéaire gravitaire	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>		6 375	6 375	6 375	6 775	6 775
Linéaire refoulement	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>		460	460	460	460	460
Nombre de postes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		3	3	3	3	3
Nombre de pompes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		6	6	6	6	6
Puissance totale installée	<i>kW</i>					
<i>Bourg</i>		24	24	24	24	24

Carbet		2004	2005	2006	2007	2008
Linéaire gravitaire	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>		7 025	7 025	9 515	9 515	9 515
<i>Bout bois</i>		-	-	250	250	250
Linéaire refoulement	<i>m</i>					
<i>Bourg</i>		1 410	1 410	1 410	1 410	1 410
Nombre de postes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		5	5	5	5	5
Nombre de pompes	<i>u</i>					
<i>Bourg</i>		10	10	10	10	10
Puissance totale installée	<i>kW</i>					
<i>Bourg</i>		54,2	54,2	54,2	54,2	50,8

Fonds Saint Denis		2004	2005	2006	2007	2008
Linéaire gravitaire <i>Bourg</i>	<i>m</i>	200	200	200	200	200
Linéaire refoulement <i>Bourg</i>	<i>m</i>	-	-	-	-	-
Nombre de postes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	-	-	-	-
Nombre de pompes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	-	-	-	-
Puissance totale installée <i>Bourg</i>	<i>kW</i>	-	-	-	-	-

Prêcheur		2004	2005	2006	2007	2008
Linéaire gravitaire <i>Charmeuse</i>	<i>m</i>	850	850	850	850	850
<i>Cité Lenny</i>						400
<i>Cité Coquette</i>		200	200	200	200	200
Linéaire refoulement <i>Charmeuse</i>	<i>m</i>	-		-	-	-
<i>Cité Lenny</i>						3
<i>Cité Coquette</i>		-		-	-	-
Nombre de postes <i>Charmeuse</i>	<i>u</i>	-		-	-	-
<i>Cité Lenny</i>		-		-		1
<i>Cité Coquette</i>		-		-	-	-
Nombre de pompes <i>Charmeuse</i>	<i>u</i>	-		-	-	-
<i>Cité Lenny</i>		-		-	-	2
<i>Cité Coquette</i>		-		-	-	-
Puissance totale installée <i>Charmeuse</i>	<i>kW</i>	-		-	-	-
<i>Cité Lenny</i>						3,4
<i>Cité Coquette</i>		-		-	-	-

Morne Vert		2004	2005	2006	2007	2008
Linéaire gravitaire <i>Bourg</i>	<i>m</i>	-	-	200	200	200
Linéaire refoulement <i>Bourg</i>	<i>m</i>	-	-	-	-	-
Nombre de postes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	-	-	-	-
Nombre de pompes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	-	-	-	-
Puissance totale installée <i>Bourg</i>	<i>kW</i>	-	-	-	-	-

Saint Pierre		2004	2005	2006	2007	2008
Linéaire gravitaire <i>Bourg</i>	<i>m</i>	-	-	11 070	11 070	11 070
Linéaire refoulement <i>Bourg</i>	<i>m</i>	-	-	2 300	2 300	2 300
Nombre de postes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	-	3	3	3
Nombre de pompes <i>Bourg</i>	<i>u</i>	-	-	5	6	6
Puissance totale installée <i>Bourg</i>	<i>kW</i>	-	-	32,4	28,6	28,6

TOTAL		2004	2005	2006	2007	2008
Linéaire gravitaire	m	17 901	17 901	33 309	33 889	34 289
Linéaire refoulement	m	2 420	2 420	5 920	5 920	5 693
Nombre de postes	u	10	10	13	13	13
Nombre de pompes	u	20	20	25	26	26
Puissance totale installée	kW	107,80	107,80	140,2	140,40	136,4

1.1.6.4.2. Fonctionnement des réseaux

BELLEFONTAINE					
Type d'intervention	2004	2005	2006	2007	2008
Désobstruction (u)	6	1	4	5	-
Curage (ml)	1 270	640	610	690	480
Inspection télévisée	-	20	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	80	-	-	-
Réparation regards (u)	1	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-

CASE PILOTE					
Type d'intervention	2004	2005	2006	2007	2008
Désobstruction (u)	12	6	9	8	20
Curage (ml)	1 200	680	1 006	1303	3 335
Inspection télévisée	402	-	40	-	122
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	55	-	-	-	2
Casse sur réseau (u)	-	1	-	1	4

CARBET					
Type d'intervention	2004	2005	2006	2007	2008
Désobstruction (u)	12	5	14	3	11
Curage (ml)	2 902	2 550	2 652	3 701	4 271
Inspection télévisée (ml)	82	-	100	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	9	-	16	1	1
Casse sur réseau (u)	1	1	-	2	1

FOND SAINT DENIS					
Type d'intervention	2004	2005	2006	2007	2008
Désobstruction (u)	-	-	-	-	-
Curage (ml)		200	-	-	-
Inspection télévisée	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-

PRECHEUR					
Type d'intervention	2004	2005	2006	2007	2008
Désobstruction (u)	-	-	2	1	2
Curage (ml)	600	600	60	750	910
Inspection télévisée (ml)	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-

MORNE VERT					
Type d'intervention	2004	2005	2006	2007	2008
Désobstruction (u)	-	-	-	1	-
Curage (ml)	-	-	180	20	-
Inspection télévisée	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	1	-

SAINT PIERRE					
Type d'intervention	2004	2005	2006	2007	2008
Désobstruction (u)	-	8	9	9	10
Curage (ml)	-	1 000	1 506	550	1 160
Inspection télévisée	-	-	100	230	-
Test à la fumée (nombre de branchements)	-	1 500	-	-	-
Réparation regards (u)	-	10	24	1	2
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	1

Type d'intervention	TOTAL S.C.C.C.N.O. 2007	TOTAL S.C.C.C.N.O. 2008
Désobstruction (u)	27	43
Curage (ml)	7 014	10 156
Inspection télévisée (ml)	230	122
Test à la fumée (nombre de branchements)	0	0
Réparation regards (u)	2	5
Casse sur réseau (u)	4	6

1.1.6.4.3. Fonctionnement des postes de refoulement

Le tableau ci-dessous synthétise les temps de fonctionnement et des consommations électriques annuelles pour les postes de refoulement du SCCCNO.

Poste de refoulement	Fonctionnement annuel (h/an)	Volumes (m ³ /an)*	Consommation E.D.F (kWh/an)
BELLEFONTAINE			
PR Mairie	2 292	82 512	14 477
PR Cheval Blanc	570	17 100	4 008
CARBET			
PR Fromager	468	16 848	3 350
PR Marché	635	6 985	Compteur EDF HS
PR Dispensaire	1 290	46 440	11 746
PR Coin	2 252	51 796	14 035
PR Fond Capot	2 417	16 919	3 198
CASE PILOTE			
PR Port	1 787	41 101	2 154
PR Autre Bord	3 085	111 060	10 483
PR Petit Fourneau	1 590	57 240	8 285
SAINT PIERRE			
PR Bourg	5 574	117 054	27 701
PR Roxelane**	2 028	32 448	3 481
PR La Galère	4 796	158 268	25 753
TOTAL SCCCNO	28 784	755 771	128 671

* : *volume estimé = débit nominal x nombre d'heures de fonctionnement*

1.1.6.5. Fonctionnement des stations de traitement d'eaux usées

1.1.6.5.1. Descriptif patrimonial

COMMUNES	Unité de valeur	2004	2005	2006	2007	2008
Bellefontaine						
nombre	<i>u</i>	3	3	3	3	3
capacité totale	<i>éq.hab</i>	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100
puissance totale installée	<i>kW</i>	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4
Carbet						
nombre	<i>u</i>	1	1	1	2	2
capacité totale	<i>éq.hab</i>	1 800	1 800	1 800	1 880	1 880
puissance totale installée	<i>kW</i>	33,2	33,2	33,2	33,2	33,2
Case Pilote						
nombre	<i>u</i>	2	2	2	2	2
capacité totale	<i>éq.hab</i>	7 080	7 080	7 080	7 080	7 080
puissance totale installée	<i>kW</i>	86,77	86,77	86,77	86,77	86,77
Fonds Saint-Denis						
nombre	<i>u</i>	1	1	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	100	100	100	100	100
puissance totale installée	<i>kW</i>	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Prêcheur						
nombre	<i>u</i>	5	5	5	5	5
capacité totale	<i>éq.hab</i>	680	680	680	680	680
puissance totale installée	<i>kW</i>	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5
Morne Vert						
nombre	<i>u</i>	-	-	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	-	-	300	300	300
puissance totale installée	<i>kW</i>	-	-	1,65	1,65	1,65
Saint Pierre						
nombre	<i>u</i>	-	-	1	1	1
capacité totale	<i>éq.hab</i>	-	-	1 500	1 500	1 500
puissance totale installée	<i>kW</i>	-	-	29,3	29,3	29,3
TOTAL NOMBRE	<i>u</i>	12	12	14	15	15
CAPACITE TOTALE	<i>éq.hab</i>	11 760	11 760	13 560	13 640	13 640
PUISSANCE TOTALE INSTALLEE	<i>kW</i>	140,37	140,37	171,32	171,32	171,32

1.1.6.5.2. Fonctionnement des stations

Le tableau ci-dessous synthétise les volumes traités. Les productions de boues et les commentaires pour l'ensemble des stations du SCCCNO.

Station dépuración	Volume traité (m³/an)	Production de boues évacuées		Consommation E.D.F. (kWh/an)
		(m³/an)	(tMS/an)	
BELLEFONTAINE Bourg	107 172	144	2,88	25 201
CARBET Bourg	98 236	-	-	88 034
CASE PILOTE Maniba Bourg Bati Soleil	165 396 *	323 20	48,45 0,20	159 014 3 986
FOND SAINT DENIS	3 504**	81	0,81	7 945
PRECHEUR Charmeuse I Coquette Ecole Communale	* * *	25 56 22	0,25 0,56 0,22	3 671 13 991 -
MORNE VERT La Vigie	6 031**	230	4,6	17 719
SAINT PIERRE Fond Corré	159 228	448	8,96	139 589
TOTAL SCCCNO	539 567	1 349	66,93	459 150

* pas de valeur car absence de comptage

**estimation établie à partir des volumes assujettis

► Taux de charge des stations

• *COMMUNE DE BELLEFONTAINE*

STATION	Bourg*	Fond Boucher (lits bactériens)**
TAUX DE CHARGE DES STATIONS		
Débit	113 %	-
DBO ₅	117 %	-
DCO	97 %	-
MES	112 %	-
NK	-	-
Pt	-	-

* : donnée estimée car absence de comptage de volume sur la station

** : données non disponibles car absence de comptage de volume sur la station

• *STATION DE FOND BOUCHER (SALLE POLYVALENTE)*

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

• *COMMUNE DU CARBET*

STATION	BOURG*
TAUX DE CHARGE DES STATIONS	
Débit	101 %
DBO ₅	92 %
DCO	70 %
MES	50 %
NK	-
Pt	-

* : donnée estimée car absence de comptage de volume sur la station

- *COMMUNE DE CASE PILOTE*

STATION	Bourg	Bâti Soleil*
TAUX DE CHARGE DES STATIONS		
Débit	36 %	-
DBO ₅	41 %	-
DCO	31 %	-
MES	35 %	-
NK	24 %	-
Pt	22 %	-

* : donnée non disponible car absence de comptage de volume sur la station

- *COMMUNE DE FONDS SAINT DENIS*

STATION	BOURG*
TAUX DE CHARGE DES STATIONS	
Débit	-
DBO ₅	-
DCO	-
MES	-
NK	-
Pt	-

* : donnée non disponible car absence de comptage de volume sur la station

- *COMMUNE DE SAINT PIERRE*

STATION	BOURG*
TAUX DE CHARGE DES STATIONS	
Débit	155 %
DBO ₅	279 %
DCO	323 %
MES	389 %
NK	-
Pt	-

* : donnée estimée car absence de comptage de volume sur la station

- *COMMUNE DU PRECHEUR - COQUETTE ET CHARMEUSE 1*

L'absence de dispositif de comptage ne permet pas le calcul du taux de charge.

- *COMMUNE DU PRECHEUR - CHARMEUSE 2/ECOLE COMMUNALE/CITE LENNY*

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

- *COMMUNE DU MORNE VERT*

L'absence de dispositif de prélèvement ne permet pas la réalisation de bilan d'autocontrôle sur la station.

1.2. Indicateurs financiers

1.2.1. Tarifs

La tarification et ses modalités en vigueur sur le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

Syndicat de la Côte Caraïbe Nord-Ouest

Tarif au 2^{ème} semestre 2008

ASSAINISSEMENT

K connu au 01/01/2008

1,1096

Prix de base valeur mai 2004

Nature	Part du délégataire		Part de la Collectivité
	prix de base	prix actualisé	
Particuliers, industriel et communaux			
Abonnement cptr. 15	17,50	19,42	0,00
Consommation	0,7512	0,8335	0,7470

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix	Destinataires
Redevance Modernisation Collecte	0,05	ODE
TVA	2,1 %	Trésor public

1.2.2. Prix de l'eau (facture 120 m³)

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³ établie sur la base des tarifs au 2^{ème} semestre 2008					
	M ³	Prix unitaire 2 ^{ème} 2008	Montant 2008	Montant 2007	Evolution 2008/2007
SCCCNO ASSAINISSEMENT					
Part du délégataire					
Abonnement annuel		19,42	38,84	37,74	2,9 %
Consommation	120	0,8335	100,02	97,22	2,9 %
Part de la Collectivité					
Abonnement annuel					
Consommation	120	0,7470	89,64	89,64	0,0 %
Organismes publics					
Redevance Modernisation Collecte	120	0,050	6,00	0,00	
TVA à 2,1 %			4,92	4,72	4,4 %
Sous-total TTC assainissement			239,42	229,32	4,4 %
Soit le m3 TTC hors abonnement			1,66	1,59	4,4 %

Mise en place de la redevance Modernisation des Réseaux de Collecte au 1^{er} janvier 2008

2. SYNTHÈSE DES ACTIONS LES PLUS IMPORTANTES À MENER SUR LES OUVRAGES

COMMUNES	LIEU	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE PAR LE SCCCNO
TOUTES LES COMMUNES		Mettre en place la télésurveillance sur les PR et stations d'épuration (projet déjà transmis par la SME au SCCCNO)
BELLEFONTAINE	Corossol	Nombreuses non conformités réseau : regards fissurés, couvercle en béton non étanches et très lourds
	Cheval Blanc	Diagnostic réseau à réaliser
	Bourg	Diagnostic réseau à réaliser de Court Tamarin à la mairie
	PR du Bourg	Mise en place d'un système anti-chute
	Fond Boucher	Diagnostic à réaliser du réseau gravitaire en amont step
CARBET	Plage	Remplacer des tampons de regards non étanches
	Fond Savane	Remplacer une partie du réseau
	PR Fond Capot	Mettre en place un portail
	PR Poste Coin	Mettre en place un système anti-chute et une clôture
	PR Dispensaire	Mettre en place un système anti-chute et une clôture
	PR Fromager	Mettre en place un système anti-chute
	Step (lagune)	Remplacer la clôture sur 400 ml
	Step Bout Bois	Mettre en œuvre un accès par voie bétonnée
CASE PILOTE	Quartier Choiseul	Remplacer des tampons en béton très lourd
	PR du Port	Mettre un clapet anti-retour sur le trop-plein
	PR Petit Fourneau	Mettre en place une clôture
	Step de Maniba	Mettre en place un auvent pour la benne à boue et réparer la clôture
	Step de Fond Boucher	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement et modifier le système d'aération
PRECHEUR	Step Charmeuse 1	Aménager des points de prélèvement, sécuriser les passerelles des 2 bassins et réparer la clôture et le lit de séchage suite au glissement de terrain
	Step Charmeuse 2	Aménager des points de prélèvement et réparer la clôture suite au glissement de terrain
	Step Coquet	Aménager des points de prélèvement
	Step Ecole communale	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement
	Step Cité Solidarité	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement
ST PIERRE	Réseau	Réaliser les travaux sur les tampons et les tronçons Rte Nationale et rue Victor Hugo suite à diagnostic fait par SME

Commune de BELLEFONTAINE

Avant



Après

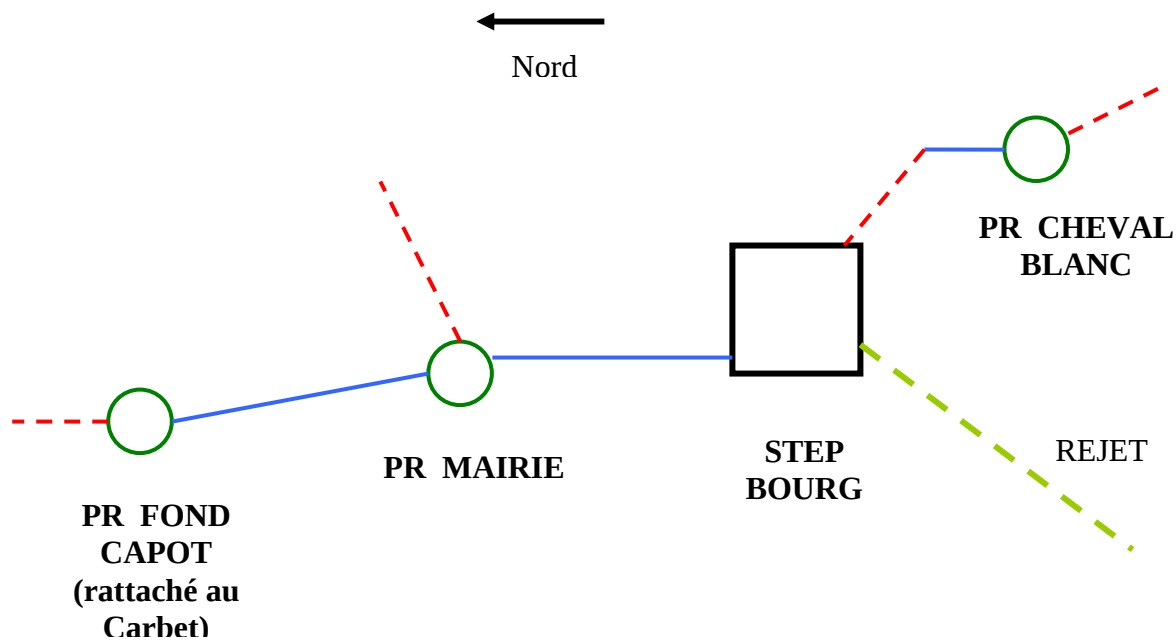


Station Traitement d'eaux usées du Bourg.

3. RESEAU DE BELLEFONTAINE BOURG

3.1. Schéma d'ensemble

3.1.1. Principe de fonctionnement



-
-  Collecteur gravitaire
 -  Refoulement
 -  Rejet station

3.2. Inventaire des ouvrages

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2008	U	Réceptionné en 2008	Nbre de regards	Janvier 2009
Poste Mairie Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 110	134	2 664 1 300			134	2 664 1 300
Total		3 964				3 964
Poste Cheval blanc Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	73	1 705 220			73	1 705 220
Total		1 925				1 925
Fond boucher Gravitaire Ø 200	34	660			34	660
Total		660				660
TOTAL GENERAL		6 549				6 549
TOTAL GRAVITAIRE		5 029				5 029
TOTAL REFOULEMENT		1 520				1 520
TOTAL REGARDS	241				241	

3.2.1. Postes de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit Nominal (m³/h)	Date d'installation
Poste de cheval blanc					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	30	2007
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	30	2008
Total		14,8			
Poste Mairie					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	36	2006
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 256	7,4	36	36	2006
TOTAL		14,8			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		29,6			

3.2.2. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

La station d'épuration du Bourg de type aération prolongée (bassin combiné de type chenal), de capacité nominale équivalente à 1 750 éq.hab. .

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS (AVANT REHABILITATION EN COURS)**

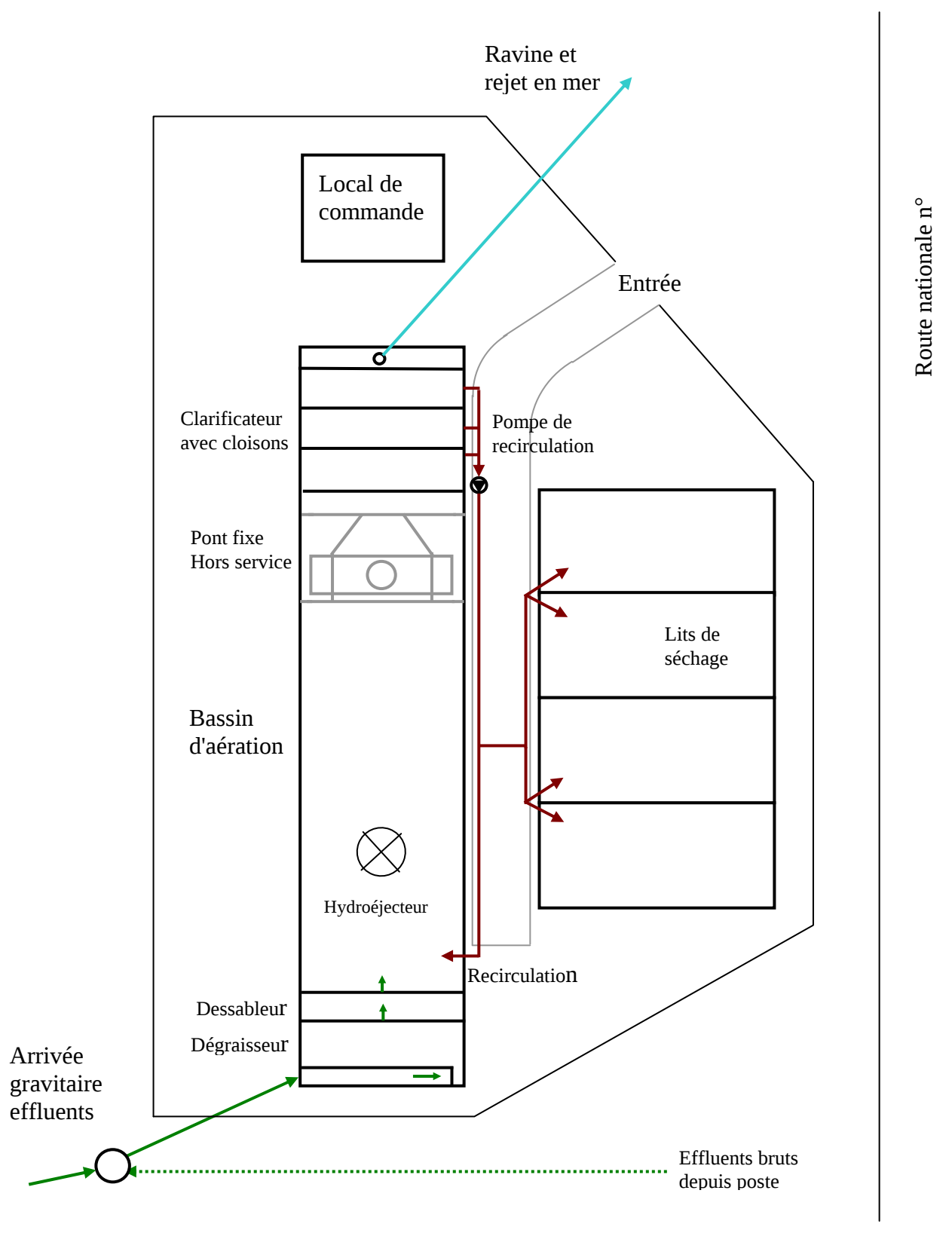
TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
	Hydro éjecteur FLYGT 3127	1	7,9
Aération	Bassin rectangulaire	1	-
Clarification	A flux laminaire horizontal	1	-
Pompe Recirculation		1	1
Divers	Eclairages ...	-	-
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			8,9

- TRAITEMENT DES BOUES (AVANT REHABILITATION EN COURS)**

Equipements	Type	Nombre	Surface Totale (m ²)	Volume (m ³)
Séchage des boues	Lits de séchage	4	128	128

Station de traitement d'eaux usées de BELLEFONTAINE

Principe de fonctionnement(AVANT REHABILITATION EN COURS)



3.3. Fonctionnement des ouvrages

3.3.1. Réseaux

Voir les éléments au chapitre 1.1.10

3.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Poste de la MAIRIE	2 292	6,18	82 512	222	14 477	39
Poste CHEVAL BLANC	570	1,54	17 100	46	4 008	11

• OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

• *Poste Cheval Blanc :*

- Renouvellement partiel de la pompe n°1 : Coût : 3,3 k€

• OPERATIONS D'ENTRETIEN

Les opérations suivantes ont été effectuées sur l'ensemble des postes :

- Nettoyage du poste à l'hydrocureur haute pression mensuellement;
- Nettoyage et contrôle des poires de niveau ;
- Maintenance préventive effectuée sur les pompes de relèvement ;
- Contrôle de débit et HMT.

Poste de Mairie



Poste de CHEVAL BLANC



3.3.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-	107 172	286		
Aération	3 602	9,7	-	-		
Recirculation	1 192	3,3	13 070	35		
Boues évacuées	-	-	144 m ³	8 kg MS/j	-	-
Energie	-		-	-	25 201	67,9

* Le volume est estimé à partir des volumes traités par les postes de refoulement et par le gravitaire venant de Cheval Blanc.

- **OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN**

- Débouchage hydroéjecteur
- Nettoyage canal d'entrée et de sortie
- Remplacement contacteur hydroéjecteur

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

RAS en 2008

- **REHABILITATION**

Des travaux de réhabilitation sont en cours et devraient être terminés dans le courant du 2^{ème} semestre 2009.

3.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

3.4.1. Réseaux eaux usées

▪ Le réseau côté Corossol

Il a été étendu en 1994. A ce jour la majorité des riverains n'est pas raccordée à ce nouveau réseau, de ce fait, les anciennes installations ne peuvent être désaffectées.

L'ancien réseau qui présente de nombreuses non conformités engendrant la présence d'eaux parasites importantes :

- regards fissurés ;
- couvercle en béton non étanche.

D'autre part, ces tampons en béton sont difficilement manipulables lors d'un curage ou d'un bouchon la sécurité est de mise. Il conviendrait de les remplacer.

▪ Cheval blanc :

Un diagnostic réseau devra être effectué sur le collecteur depuis le quartier Cheval Blanc jusqu'à la station d'épuration car la SME constate la présence de nombreux déchets dans ce réseau qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement.

▪ Bourg :

Il serait souhaitable d'effectuer un diagnostic (ITV) sur la RN2 de Court Tamarin au poste Mairie. Les tampons de regard sur ce collecteur sont usés par le passage des poids lourds et il conviendrait de les renouveler par des tampons fonte série lourde.

Coût estimé par la SME 10 k€

L'extension du réseau (2^{ème} tranche) de Court tamarin étant terminée, il s'agit maintenant d'informer les habitants des conditions de raccordement à ce nouveau réseau. La SME se tient à la disposition du SCCCNO pour l'aider dans cette démarche.

3.4.2. Postes de refoulement

3.4.2.1. Poste du Bourg

Dans le cadre des études sur la fiabilité des projets immobiliers au quartier Fond Capot, il conviendrait de vérifier le dimensionnement des postes assurant le transfert des effluents à la station du Bourg.

Le poste n'est pas équipé de trop plein.

Coût à définir

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Il est nécessaire de clôturer ce poste pour des raisons de sécurité car des piétons passent à proximité. Cela permettra également d'éviter les dégradations du site qui sont déjà arrivés dans le passé, notamment sur l'armoire EDF.

Coût estimé par la SME : 2 k€

3.4.2.2. Poste de Cheval Blanc

La SME constate la présence de nombreux déchets dans le réseau de Cheval Blanc qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement. Il conviendrait de mettre en place un panier dégrilleur.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Un dispositif de télésurveillance a été mis en place courant 2006 sur ce poste.

La canalisation de trop plein existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

La potence existante ne permet pas de lever les pompes en toute sécurité, son remplacement devra être envisagé.

Coût estimé par la SME : 1 k€

La réfection de la clôture du poste et un muret devront être réalisés sur une dizaine de mètre.

Coût estimé par la SME : 2,5 k€

Ce poste n'est pas équipé de système de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Un panier dégrilleur provisoire a été mis en place par la SME pour retenir les différents déchets du réseau et permettre de limiter les dysfonctionnements du poste. Un panier définitif est à mettre en place.

Coût estimé par la SME : 2 k€

3.4.3. Station de traitement d'eaux usées

L'ancienne station d'épuration était vétuste et en surcharge hydraulique et organique. Il convenait donc de programmer son renforcement, afin de permettre le développement de l'urbanisation de la commune.

Le SCCCNO a lancé début 2007 un appel à candidature pour sa réhabilitation et les travaux en cours devraient être achevés au cours du 2^{ème} semestre 2009, à savoir :

Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage ;
- la pose de turbines flottantes au niveau du bassin d'aération existant ;
- la mise en œuvre d'un clarificateur accompagné d'un dégazeur amont, d'un puits à écumes et d'un puits à boues.

Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures ;
- l'installation d'une centrifugeuse fixe.

Ces travaux devraient permettre d'intégrer les projets immobilier du quartier de Fond Capot (commune du CARBET) et de Cheval Blanc, ainsi que l'impact du futur lycée de Bellefontaine.

4. RESEAU DE BELLEFONTAINE FOND BOUCHER

4.1. Fonctionnement des ouvrages

4.1.1. Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente



Station d'épuration de type OXYVOR à aération prolongée, de capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

La station reprend uniquement les effluents de la salle polyvalente.

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-		*	-	-
Aération	0	0	-	-	-	-
Boues évacuées	-	-	166 m ³	28 kg MS/j	-	-

*mesure non disponible par absence de comptage

- OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN**

Vidange bimestrielle des bassins.

- OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

Renouvellement du moto réducteur : Coût 2 k€

4.1.2. Station de traitement d'eaux usées Décanteur Digesteur



Station de type décanteur digesteur d'une capacité équivalente à 150 éq.hab.
Arrivée des effluents : gravitaire.

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-		*	-	-
Boues évacuées	-	-	10 m ³	0,10 t MS	-	-

*Pas de comptage disponible

- OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN**

Nettoyage de la station avec le camion hydro-cureur

- OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

RAS en 2008

4.2. Limites des ouvrages et projets de renforcements

4.2.1. Réseau eaux usées

▪ Fond boucher

Le réseau gravitaire du lit bactérien est difficilement exploitable car il passe en domaine privé et sous les maisons. Il collecte en temps de pluies une grande quantité d'eaux parasites. Un diagnostic complet du réseau devra être effectué. La S.M.E. a constaté lors d'évènements pluvieux le lessivage complet de la station d'épuration.

4.2.2. Stations de traitement d'eaux usées

▪ Salle Polyvalente

La station traite les effluents de la salle polyvalente. Elle n'est alimentée en eaux usées que pendant la période de Pâques.

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Les boues seront traitées sur la station du Bourg dans le cadre du projet comme précisé ci-dessus.

▪ Décanteur digesteur

La station traite les effluents du lotissement voisin. Le réseau attenant à cette station présente d'importantes non conformités :

- regards non étanches ;
- branchement d'eaux pluviales sur le réseau d'eaux usées.

La S.M.E. a constaté lors d'évènements pluvieux le lessivage complet de la station d'épuration.

De plus ce réseau passe en propriété privée, la SME a de grandes difficultés à intervenir lors des obstructions ou du contrôle du réseau.

Les boues seront traitées sur la station du Bourg dans le cadre du projet comme précisé ci-dessus.

Conformément à l'arrêté du 21 juin 1996, cette station devrait disposer à partir du 31 décembre 2005 de 2 points de prélèvement facilement accessibles et d'un canal de mesure de débit pouvant être muni d'un déversoir.

Ville du CARBET

RESEAU DU BOURG

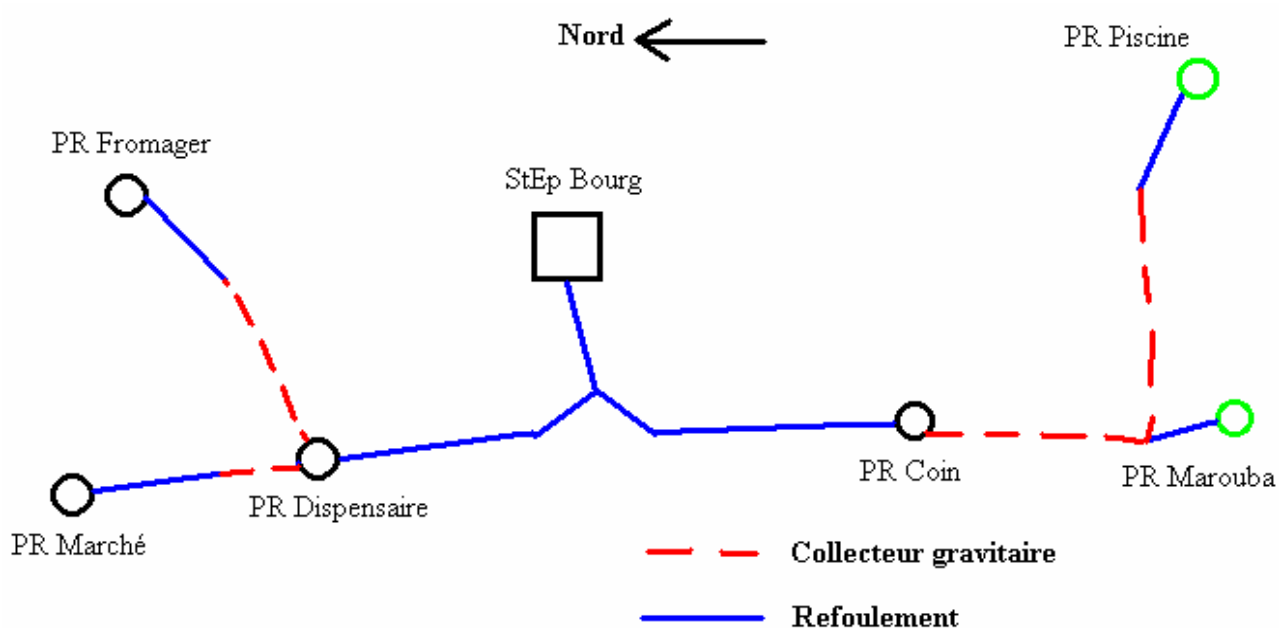


Station de traitement du bourg.

5. RESEAU DU CARBET BOURG

5.1. Schéma d'ensemble

5.1.1. Principe de fonctionnement



Les postes de refoulement Piscine et Marouba sont privés.

5.2. Inventaire des ouvrages

5.2.1. Réseaux de collecte

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2008	U	Réceptionné en 2008	Nbre de regards	Janvier 2009
Poste du Fromager Gravitaire Ø 200 Refolement Ø 90	59	120 100			59	120 100
Total		220		-		220
Poste Marché Gravitaire Ø 200 Refolement Ø 90	38	800 100			38	800 100
Total		900		-		900
Poste Dispensaire Gravitaire Ø 200 Refolement Ø 125/140	208	2 465 260			208	2 465 740
Total		2 725		-		3 205
Poste Le Coin Gravitaire Ø 200 Refolement Ø 90/140	156	4 410 1 050			156	4 410 1 050
Total		5 460		-		5 460
Poste Fond Capot Gravitaire Ø 200 Refolement Ø 90	72	1 720 260			72	1 720 260
Total		1 980		-		1 980
Bout Bois Gravitaire Ø 200	20	250			20	250
Total		250		-		250
TOTAL GENERAL		11 535				12 015
TOTAL GRAVITAIRE		9 765				9 765
TOTAL REFOULEMENT		1 770				2 250
TOTAL REGARDS	553				553	

5.2.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m ³ /h)	Date d'installation
Poste du Fromager					
Pompe 1	FLYGT 3152 CP	7,4	33	36	2004
Pompe 2	FLYGT 3152 CP	7,4	33	36	2004
Total		14,8			
Poste Fond Capot					
Pompe 1	POMPEX K63	1,7	16	7	2006
Pompe 2	POMPEX K63	1,7	16	7	2006
Total		3,4			
Poste Marché					
Pompe 1	POMPEX K63	1,7	14	11	2007
Pompe 2	POMPEX K63	1,7	14	11	2006
Total		3,4			
Poste Dispensaire					
Pompe 1	FLYGT 3127	7,4	20	36	2005
Pompe 2	FLYGT 3127	7,4	20	36	2005
Total		14,8			
Poste Le Coin					
Pompe 1	POMPEX K87	6,3	22	23	2007
Pompe 2	POMPEX K87	6,3	22	23	2008
Total		12,6			
Total Puissance		49			

5.2.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

STATION D'EPURATION DU BOURG

Station d'épuration de type Lagunage aéré, de capacité nominale équivalente à 1 800 eq.hab construite en 1981.

• CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

Equipements	Type	Nombre	Puissance (kW)	Date d'installation
Aération	Turbine Fenwick 1 AF2S 160 M6 V1	4	8,3/turbine	2001
TOTAL PUISSANCES			33,2	

5.3. Fonctionnement des ouvrages

5.3.1. Réseaux

Voir les éléments dans chapitre 1.1.10

5.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Poste du FROMAGER	468	1,26	16 848	45	3 350	9
Poste du MARCHÉ ⁽¹⁾	635	1,71	6 985	19	-	-
Poste du DISPENSAIRE	1 290	3,48	46 440	125	11 746	32
Poste du COIN	2 252	6,07	51 796	140	14 035	38
Poste FOND CAPOT ⁽²⁾	2 417	6,51	16 919	46	2 417	9

⁽¹⁾La consommation EDF est estimée, le compteur étant bloqué.

⁽²⁾Le poste de Font Capot transfère les eaux usées sur la station de dépollution de Bellefontaine.

• OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Poste Coin :

- Renouvellement de la pompe n°1 : Coût : 5 k€

Poste Marché :

- Renouvellement partiel de la pompe n°1 : Coût : 1 k€

Poste fromager :

- Renouvellement partiel de la pompe n°2 : Coût : 1,5 k€

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN**

Les ouvrages de relevage font l'objet d'un entretien régulier. A cette occasion un nettoyage au jet haute pression est effectué, la vérification et l'entretien courant des appareils électromécaniques sont réalisés. L'entretien des espaces verts sur tous les sites est assuré par le CAT de MORNE ROUGE dans le cadre d'un contrat de sous-traitance.

Poste Marché :

Le comptage électrique est défectueux depuis plusieurs mois et son remplacement a été demandé à EDF.

Les clapets anti-retour sont entretenus et nettoyés régulièrement.

Poste du Coin :

La non-conformité et le mauvais fonctionnement des bacs à graisse des nombreux restaurateurs sur ce bassin versant provoquent des dysfonctionnements au niveau du mécanisme de marche arrêt des pompes malgré l'intervention mensuel du camion hydro-cureur. Il conviendrait de mettre en demeure ces restaurateurs de se mettre en conformité.

Poste Dispensaire :

Le poste reçoit beaucoup de sable et il est nettoyé à une fréquence élevée (au minimum 1 fois par mois).

Le poste reçoit les eaux usées du nouveau Parc Aqualand et les limites de capacité de fonctionnement des installations sont atteintes.

Le poste et le réseau permettant l'évacuation des eaux usées d'Aqualand ne sont toujours pas réceptionnés. Ils présentent de nombreuses anomalies que la SME a signalées par courrier au SCCCNO.

Le trop plein du poste a été modifié en fin 2007 par le SCCCNO, en effet le tracé et le diamètre du tuyau ont été modifiés.

5.3.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m3/an)	Journalier (m3/j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-	98 236	262	-	-
Aération (4 turbines)	11 549	7,8	-	-	-	-
Energie consommée*	-	-	-	-	88 034	237,3

*: *Volume estimé à partir des postes en amont*

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

- *Station du Bourg :*

- Renouvellement partiel aérateur A2: Coût : 1 k€

- **OPERATION D'ENTRETIEN :**

- Nettoyage des berges (faucardage et remise à niveau) ;
 - Nettoyage de la grille de dégrillage ;
 - Nettoyage de prétraitement par camion hydro-cureur ;
 - Dégorgement des aérateurs.
 - Espaces verts.
 - Débouchage du tuyau d'alimentation du clarificateur

5.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

5.4.1. Réseaux eaux usées

Certaines parties du réseau de refoulement provenant du poste de FROMAGER sont situées en terrain privé. Il appartient au syndicat de régulariser la situation par la signature d'une convention de passage avec les propriétaires

Il est constaté, malgré une fréquence élevée des interventions de curage, une présence importante de sable dans le réseau du Carbet, l'existence de collecteur à proximité de la plage et le manque d'étanchéité des regards en sont vraisemblablement la cause. La SME a remis une proposition au syndicat pour la réfection des tampons.

Une partie du réseau de Fond Savane est sous dimensionnée, avec un diamètre de 160, l'évacuation des eaux ne se fait pas normalement et par temps de pluie les effluents se déversent chez un riverain.

Une inspection télévisée sur l'ensemble du réseau de la plage du Coin ainsi que sur les quartiers Morne-Savane, Route des pitons, et Cocoteraie. sera programmée afin de définir les travaux à réaliser.

Le réseau de Fond Capot reçoit du sable et gravats, de l'huile de vidange, des restes de bétails, des pièces mécaniques etc. Il conviendrait au syndicat d'informer et d'éduquer les riverains de telle sorte que le réseau ne puisse subir de telles agressions.

Il existe de nombreux points noirs sur le réseau :

- réseau du quartier Fond Capot,
- Réseau du quartier Coin coté plage,
- Réseau du quartier Morne Savane,
- Bassin versant du poste de dispensaire.

5.4.2. Postes de refoulement

5.4.2.1. Poste Fond Capot



Poste de Fond Capot

Des arrivées importantes d'eaux parasites d'origine pluviales sont constatées sur le poste. Un diagnostic du réseau en amont devrait être réalisé.

Le poste est équipé d'un trop plein, toutefois l'exutoire est sous dimensionné : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent chez un riverain.

La mise en place d'un autre trop plein doit être envisagée sans que l'exutoire ne crée de nuisance.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Il n'existe pas de portail sur ce poste. Celui-ci permettrait d'éviter l'accès à toutes personnes étrangères.

Coût estimé par la SME : 2 k€

5.4.2.2. Poste Coin



La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste est équipé d'un trop plein ; toutefois l'exutoire est sous dimensionné et des débordements au niveau du restaurant l'Imprévu ont été constatés.

Coût estimé par la SME : 3,5 k€

Lors des marées de fortes amplitudes le poste reçoit de l'eau de mer, l'installation d'un clapet anti-retour permettrait d'y remédier.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME 2 k€

Le poste est souvent dégradé par des actes malveillants de dégradations et il serait donc souhaitable de clôturer le site.

Coût estimé par la SME 4 k€

5.4.2.3. Poste dispensaire



Une quantité importante d'eaux parasites provoque des dysfonctionnements fréquents. Il serait souhaitable d'établir un diagnostic complet du réseau se déversant dans ce poste (en particuliers Morne-Savane, Route des Pitons).

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Une partie du réseau de Fond Savane est en diamètre 160 en aval d'un 200, il convient au syndicat de remplacer cette portion par du 200 pvc.

La canalisation de trop plein, mise en place en fin d'année 2007 sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste est équipé d'un trop plein. Cependant lors des fortes pluies le niveau dans la rivière est telle que de l'eau pénètre dans le poste. La mise en place d'un clapet doit être envisagé, il éviterait les retours d'eau que nous constatons lors des fortes pluies.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute et la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le site n'est pas sécurisé et avec le passage des écoliers, il serait souhaitable de le clôturer.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le poste n'est pas équipé de dispositif de levage des pompes.

5.4.2.4. Poste Marché



Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement le poste déborde et crée des nuisances chez un riverain.

La proximité de la mer ne permet pas d'envisager l'installation d'un trop-plein traditionnel. Une étude est à mener sur le sujet.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 relatif à la mesure des effluents by-passés consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

5.4.2.5. Poste Fromager

Le réseau de refoulement traversant un terrain privé a fait l'objet de plusieurs casses à cause de travaux exécutés par les particuliers. Il serait fortement souhaitable pour le Syndicat d'établir une servitude de passage.

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas équipé des équipements de sécurité notamment de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

5.4.3. Station de traitement d'eaux usées

La lagune doit être curée, surtout le 2^{ème} bassin. Une étude est en cours par la SME afin de définir les conditions de réalisation du curage et la destination des boues.

Compte tenu de la distance importante entre le lagunage et l'emplacement de la future station intercommunale Prêcheur/St Pierre, qui serait à terme située sur la commune du Prêcheur, il est souhaitable d'étudier l'amélioration et le renforcement de la station actuelle en fonction l'évolution de la population.

La réfection de la clôture doit être envisagée sur environ 400 ml, le coût estimé par la SME des travaux à réaliser est de 5 k€.

Il est impératif de remettre en état le local électrique, un devis a été transmis au SCCCNO en 2007.

6. RESEAU DE CARBET BOUT BOIS

6.1. Inventaire des ouvrages

Aucune donnée technique de cette station n'a été transmise par le SCCCNO à la SME. Il est urgent que ces éléments nous parviennent.

6.2. Fonctionnement des ouvrages

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN DE LA STEP**

Espace vert

- **LIMITES DES OUVRAGES**

La station devra être équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le site ne dispose pas de point d'eau potable.

Coût à définir par la SME

La clôture du site doit être envisagée par le SCCCNO.

Coût défini par la SME : 3 k€

De plus il n'existe pas d'accès permettant d'arriver à la station, en effet la mise en place d'une voie bétonnée ou d'un escalier permettrait de limiter le risque d'accident surtout par temps de pluie.

Ville de CASE PILOTE

RESEAU DU BOURG

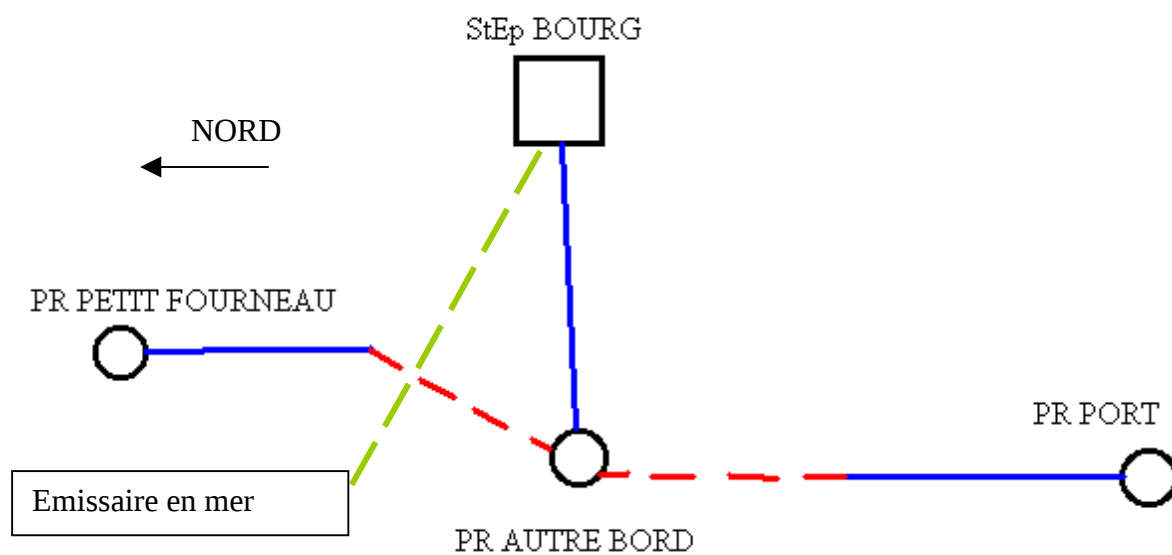


Station de Traitement d'eaux usées du bourg.

7. RESEAU DE CASE PILOTE BOURG

7.1. Schéma d'ensemble

7.1.1. Principe de fonctionnement



7.2. Inventaire des ouvrages

7.2.1. Réseaux de collecte

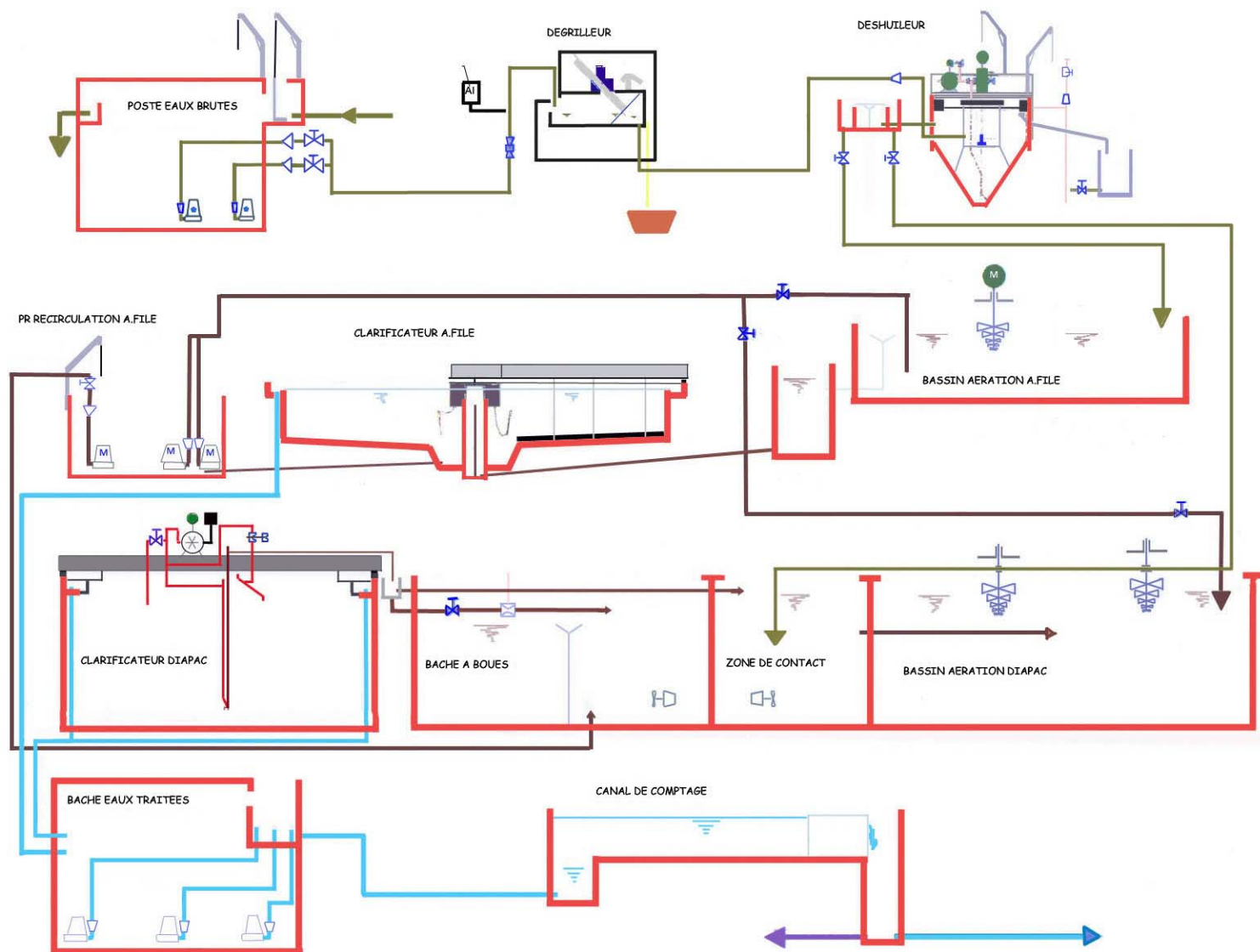
Linéaires des réseaux (ml)	Nbre regards	Janvier 2008	Nbre regards	Réception en 2008	Nbre regards	Janvier 2009
Poste du Port Gravitaire Ø 200	35	790			35	790
Total		790				790
Poste Autre Bord Gravitaire existant (PR MJC) Gravitaire Ø 200	68	390 970			68	390 970
Refoulement		320				320
Total		1 680				1 680
Réseau Choiseul Gravitaire Ø 200	80	1 400			80	1 400
Total		1 400				1 400
Réseau Maniba Gravitaire Ø 200	60	800			60	800
Total		800				800
Réseau Hauts de Maniba Gravitaire Ø 200	148	500			148	500
Total		500				500
Réseau Petit Fourneau Gravitaire Ø 200	125	1 525			125	1 525
Refoulement		140				140
Total		1 665				1 665
Réseau Bâti Soleil Gravitaire Ø 200		400				400
Total		400				400
TOTAL GENERAL		7 235				7 235
TOTAL GRAVITAIRE		6 775				6 775
TOTAL REFOULEMENT		460				460

7.2.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m ³ /h)	Date d'installation
Poste du Port					
Pompe 1	FLYGT 3068 MT	3	5	28	2008
Pompe 2	FLYGT 3068 MT	3	5	28	1998
Total		6			
Poste Autre bord					
Pompe 1	PUMPEX K63	3	15	36	2006
Pompe 2	PUMPEX K63	3	15	36	2006
Total		6			
Poste Petit Fourneau					
Pompe 1	PUMPEX K87	6,3	33	36	2004
Pompe 2	PUMPEX K87	6,3	33	36	2004
Total		12,8			
TOTAL PUISSANCE		24,8			

7.2.3. Station de traitement d'eaux usées de MANIBA

Ligne d'eau de la station d'épuration de Maniba Case pilote



Station d'épuration à aération prolongée composée de deux filières de traitement biologique de capacité nominale équivalente à 7 000 éq.hab.

Cette station est composée :

- **Des prétraitements :**
 - un dégrillage automatique de 50 cm de large ;
 - un dessableur dégraisseur de 4m de diamètre ;
 - une désodorisation avec un ventilateur de 0,18 kW ;
- **D'un poste de relevage :**
 - bête de 26 m³ ;
 - deux pompes de 180 m³/h ;
 - sonde à ultrasons assurant la mesure en continu du niveau du poste.
- **D'un traitement biologique**

Effectué par deux bassins d'aération et deux clarificateurs.

LES BASSINS D'AERATION :

- bassin à boues activées de 578 m³ (nouvelle filière) avec deux aérateurs ACTIROTOR de 15 kW chacune ;
- 1 mesure d'oxygène avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier ;
- 1 mesure rédox avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier qui permet le fonctionnement des turbines en automatique ;
- 1 mesure de MES avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate qui permet la gestion de l'extraction des boues en excès ;
- une zone de dégazage ;
- bassin circulaire de 530 m³ avec une turbine flottante dans l'ancien bassin d'une puissance de 22 kW.

LES CLARIFICATEURS :

- 1 clarificateur (DIAPAC) d'un volume de 245 m³ (21.75 * 4.5 * 2.5) avec :
 - o 1 moteur d'entraînement de 0.12 kW
 - o 1 pompe béduvé boues de 3 kW
 - o 1 électrovanne de relevage du racleur
 - o 1 arrêt d'urgence pour moteur entraînement et pompes Béduvé boues
 - o 1 vanne PIC pour extraction des boues en excès
- 1 Clarificateur existant circulaire de 11 mètres de diamètre avec :
 - o 1 moteur d'entraînement
 - o 2 pompes de recirculation des boues
 - o 1 pompe de boue en excès de puissance de 1.6 kW
 - o 1 arrêt d'urgence
 - o Une poire niveau très bas dans la bête de recirculation des boues.

D'une unité de pompage et comptage des eaux traitées

- 3 pompes de puissance de 2.4 kW avec un débit de 90 m³/h ;
- L'arrêt et le démarrage des pompes se fait à l'aide de poires de niveau ;
- 1 comptage eau traitée par canal venturi et sonde ultrasons FDU 80 ;
- 1 mesure de turbidité sur l'eau traitée.

D'une bache de stockage des boues.

- volume de 15m³ ;
- elle est munie d'un agitateur d'une puissance de 1.25 kW ;
- 3 poires de niveaux (bas, moyen, haut);
- mesure de matières en suspension avec signal 4-20 mA renvoyé à l'automate permettant le calcul de volume des boues et le calcul de volume du polymère de déshydratation ;
- désodorisation avec un ventilateur de 0.18 kW

D'un poste de traitement des boues.

- 1 centrale de traitement des boues (GD presse) avec :
 - o 1 centrale polymère autonome avec deux pompes de 0.55 kW;
 - o 1 grille GD presse composé de :
 - o 1 détecteur de rotation
 - o 1 électrovanne alimentation air du vérin de lavage de grille
 - o 1 électrovanne d'eau de lavage de toiles
 - o 1 moteur d'entraînement de toile de puissance 0.37 kW
 - o 1 moteur raclage grille de puissance 0.37 kW
 - o 1 arrêt d'urgence
 - o 2 pompes à boues pour alimentation d'une puissance de 5.5 kW
 - o 1 électrovanne de dilution de polymère
 - o 1 pompe gageuse avec sonde PT100
 - o 1 dévouteur de puissance de 15 kW
 - o 1 mesure de débit de boues
 - o 1 désodorisation avec un ventilateur de 0.44 kW

3 postes de désodorisation

- Un poste se trouve sur le dessableur dégraisseur ;
- Le deuxième est situé dans le local GD presse
- Le troisième est situé sur la bache à boue

POSTE	Nbre	Dont secours	Puissance installée unitaire (kW)	Puissance installée globale (kW)
Tamissage/compacteur				
Grille courbe	1		0,55	0,55
Dessableur / dégrilleur	1		0,18	0,18
Classificateur à sable	1		0,55	0,55
Pompe relevage (KSB immergée de 180m3/h)	2	1	7,5	15
Biologique aération				
Turbines ACTIROTOR	2		15	30
Turbine flottante	1		22	22
Clarification				
Moteur entraînement du DIAPAC	1		0,12	0,12
Pompe béduvé du DIAPAC	1		3	3
Moteur entraînement du l'ancien clarificateur	1			
Pompe de boues en excès	1		1,6	1,6
Pompes de recirculation	2			
Puits à boues				
agitateur	1		1,25	1,25
Déshydratation boues				
Moteur entraînement toile	1		0,37	0,37
Moteur entraînement raclage grille	1		0,37	0,37
Pompe à boues	1		5,5	5,5
Pompe polymères	1		0,55	0,55
Doseur chaux	1		0,25	0,25
Vibreux bas trémis chaux	1		0,08	0,08
Injecteur chaux dans pompe gaveuse	1		0,55	0,55
Secoueur	1		0,18	0,18
Ventilateur	1		0,55	0,55
Désodorisation				
Ventilateurs	3		0,18	0,18
Ventilateurs	1		0,44	0,44
TOTAL			83,27 kW	

7.3. Fonctionnement des ouvrages

7.3.1. Réseaux

Deux tronçons sur le réseau de Haut de Maniba posaient problème en effet de nombreux bouchons ont été fait à cause d'un aplatissement du tuyau en diamètre 200 PVC. Ces débordements passaient par un pluvial en buse de 800 et qui se déversaient chez un riverain. Le SCCCNO a possédé au remplacement de ces deux tronçons défectueux.

Voir les éléments dans le chapitre 1.1.10

7.3.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Poste du PORT	1 787	4,75	41 101	109	2 154	6
Poste AUTRE BORD	3 085	8,20	111 060	295	10 483	28
Poste PETIT FOURNEAU	1 590	4,23	57 240	152	8 285	22

• OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN

- Les opérations suivantes ont été effectuées sur l'ensemble des postes :
- Nettoyage du poste à l'hydrocureur haute pression mensuellement;
- Nettoyage et contrôle des poires de niveau ;
- Remplacement des poires et appareils électriques défectueux ;
- Maintenance préventive effectuée sur les pompes de relèvement ;
- Contrôle de débit et HMT ;
- Nombreux débouchages de pompes.

• OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

• *Poste Port :*

- Renouvellement de la pompe n° 1 : Coût 3 k€

• *Poste petit fourneau :*

- Renouvellement de l'armoire de commande : Coût 8 k€

OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN

Poste du PORT



- Interventions fréquentes pour effectuer le décolmatage des pompes.
- Nettoyage des postes par camion hydrocureur.
- Maintenance des pompes.

Poste de AUTRE BORD



- Nettoyage du poste au camion hydrocureur ;
- Interventions fréquentes dans l'armoire électrique.
- Interventions fréquentes pour effectuer le décolmatage des pompes

Poste PETIT FOURNEAU



- Mesure de débit et HMT;
- nettoyage du poste au camion hydrocureur ;
- maintenance des pompes.

7.3.3. Station de traitement d'eaux usées de MANIBA

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station	-	-	197 912	536	-	-
Dégrillage	-	-	167 m ³	-	-	-
Dessablage	-	-	-	-	-	-
Dégraissage	5 836	16	55,5 m ³	-	-	-
Aération (3 aérateurs)	4 911	4,4	-	-	-	-
Recirculation (3 pompes)	8 612	10,3	428 460	1 161	-	-
Désodorisation (2 ventilateurs)	15 219	20,7	-	-	-	-
Boues	-	-	323	131 kg MS/j	-	-
Polymère	-	-	600 kg	12,4 kg polym/t MS	-	-
Chaux	-	-	-	-	-	-
Débitmètre sortie station	-	-	165 396	448	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	159 014	430,9

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

- Renouvellement partiel Aérateur ancienne file : Coût 2,2 k€

- **OPERATION PARTICULIERES D'ENTRETIEN**

- Graissage des moteurs et vérifications des niveaux d'huile ;
- Vidange clarificateur DIAPAC
- Remplacement sonde turbidité de sortie
- Vidange bassin aération ancienne file
- Vidange clarificateur ancienne file
- Entretien groupe électrogène

7.4. Limites des ouvrages et projets de renforcement

7.4.1. Réseaux eaux usées

7.4.1.1. *Réseaux Route Nationale*

Le réseau gravitaire sur la Nationale 2 près du poste des pompiers subit de fréquentes obstructions à cause de la faible pente.

La DDE gestionnaire du projet de réhabilitation, s'oriente vers le changement d'un linéaire important des réseaux Eaux Usées et Pluviales du fait de l'incompatibilité des fils d'eaux actuels.

7.4.1.2. *Lotissement Cité Maniba*

Un réseau d'assainissement en cours de réalisation se trouvant près de la station du MANIBA reçoit déjà des eaux usées. La présence importante de bouchons, de gravats et de tampons défectueux sur ce réseau provoque des nuisances importantes avant même leur intégration au réseau public.

Une action conjointe Mairie-S.M.E avait été engagée afin de sensibiliser les riverains pour que les raccordements soient effectués conformément aux normes en vigueur.

7.4.1.3. *Quartier CHOISEUL*

La présence de gravats est souvent constatée par la SME, une inspection télévisée et des tests à la fumée devront être réalisés. Malgré un curage annuel les obstructions sont encore nombreuses. La quasi-totalité des tampons est en béton, très lourds, non étanches et représente un risque pour les intervenants. Il conviendra de les remplacer avant tout diagnostique (ITV ou test fumée).

7.4.1.4. *Quartier Batterie*

Une partie du réseau passe en terrain privé et est inaccessible par camion hydrocureur. Un diagnostic devrait être réalisé sur tout le bassin versant du poste petit fourneau.

De nombreux regards restent introuvables et certains tronçons du réseau sont sous dimensionnés.

7.4.2. Poste de refoulement

7.4.2.1. Poste du Port

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

L'obstruction fréquente des pompes est constatée et la mise en place d'un panier dégrilleur permettrait de limiter les dysfonctionnements.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Le poste reçoit de l'eau de mer par le trop plein, il serait souhaitable de disposer un clapet anti-retour sur celui-ci.

Coût estimé par la SME : 7 k€

L'abri de l'armoire électrique a été vandalisé courant 2008, avec tous qui incombent, notamment le manque de sécurité car l'armoire se trouve à la vue de quiconque et là le risque d'accident est très élevé. Une proposition a été transmise au SCCCNO en septembre 2008.

7.4.2.2. Poste Autre Bord

L'obstruction fréquente des pompes est constatée ; la mise en place d'un panier dégrilleur permettrait de limiter les dysfonctionnements.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

7.4.2.3. Poste Petit Fourneau

La clôture du site doit être envisagée par le SCCCNO pour des raisons de sécurité.

Coût estimé par la SME : 3 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 station a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

7.4.3. Stations de traitement d'eaux usées

Un auvent permettant de protéger contre la pluie l'aire de stockage de la benne à boue facilitera la déshydratation des boues.

Coût estimé par la SME : 4 k€

Les postes eau brute et eau traitée et le dégraisseur ne sont pas équipés de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 4 k€

La clôture est dégradée de toute part, notamment du côté des services municipaux et du côté du dépôt d'ordure de la commune.

Le coût de la réfection estimé par la SME est de 3 k€.

L'arrêté d'autorisation de la station prévoit des contrôles de l'état de l'émissaire et du milieu naturel à proximité du point de rejet en mer selon différentes fréquences et paramètres. A ce jour, aucun de ces contrôles n'a été réalisé et il est souhaitable que le SCCCNO se mette en conformité réglementaire sur le sujet dans les meilleurs délais.

La chaîne de la bouée permettant de signaler la présence de l'émissaire en mer s'est rompue. La bouée se trouve actuellement dans le port de Case Pilote. Il est souhaitable que le SCCCNO statue sur le devenir de cette bouée (a priori, bouée non imposée par les Services du Domaine Maritime) et la fasse réparer si elle doit être conservée.

8. RESEAU DE CASE PILOTE FOND BOUCHER

8.1. Station de traitement d'eaux usées de Bâti Soleil



Cette station d'épuration OXYVOR de type boues faible charge, à capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

8.2. Inventaire des ouvrages

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Bassin Aération	Turbine fixe	1	0,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			1,9

8.3. Fonctionnement des ouvrages.

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Jour (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Jour (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Aération	2 301	6,1	-	-	-	-
Recirculation	1 496	4	14 960	40	-	-
Extraction boues clarificateur	-	-	20	0,05 m ³ /j	-	-
Energie consommée	-	-	-	-	3 986	10,6

• OPERATION PARTICULIERES D'ENTRETIEN

Les ouvrages font l'objet d'un entretien régulier. A cette occasion, un nettoyage au jet haute pression est effectué, la vérification et l'entretien courant des appareils électromécaniques sont réalisés. L'entretien des espaces verts sur tout les sites est assuré par le CAT de Morne rouge dans le cadre d'un contrat de sous traitance.

• OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

RAS en 2008

8.4. Limites des ouvrages

8.4.1. Réseaux eaux usées

Sur ce réseau attenante à la station, aucune boîte de branchement n'est visible. Il conviendra dans les plus brefs délais, de transmettre le plan du réseau à la SME pour réaliser une recherche de ces boîtes et en faire le diagnostic leur état.

8.4.2. Station de traitement d'eaux usées

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Cette station de type OXYVOR ne dispose pas de système de traitement des boues.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait d'améliorer le fonctionnement de la station.

Coût estimé par la SME : 2 k€

L'intervention sur la turbine est périlleuse et dangereuse pour les intervenants, en effet la turbine se trouve à 1m50 de fond par rapport au bord de la cuve, posée sur une passerelle en très mauvaise état, il conviendrait de modifier le système d'aération en mettant en place un hydro-éjecteur ce qui permettrait d'une part d'avoir une meilleure aération et d'autre part de limiter le risque d'accident lors des interventions.

Coût estimé par la SME : 10 k€

Ville de FOND SAINT DENIS

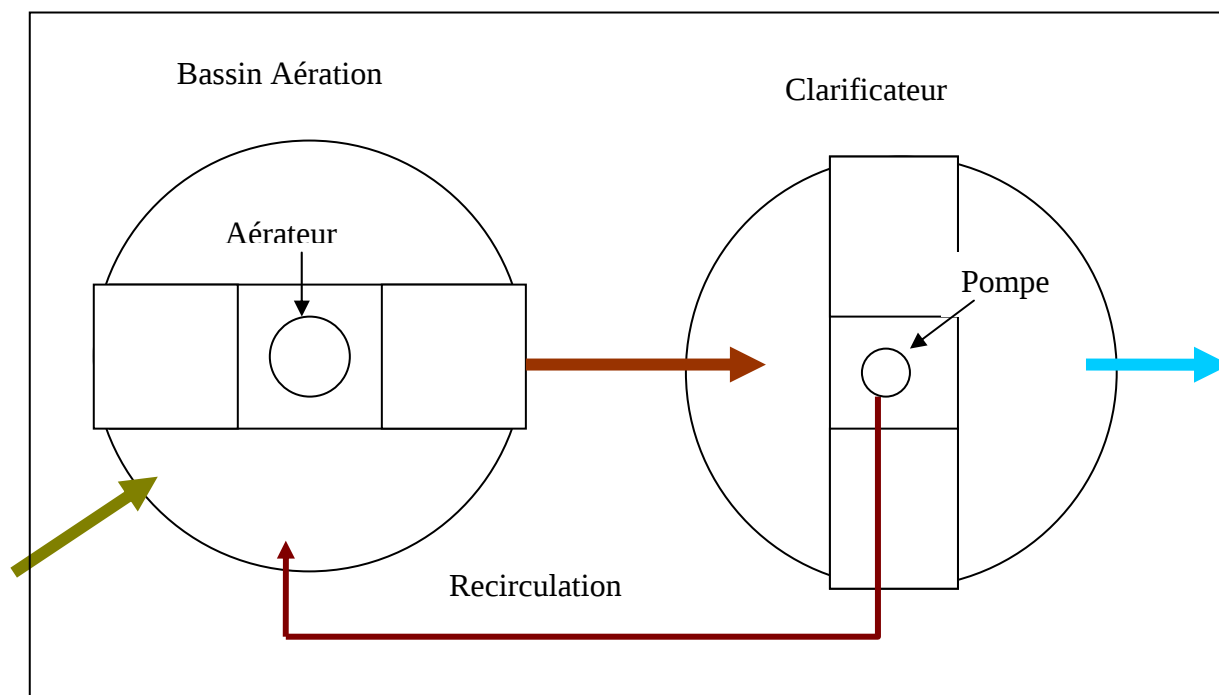


Cette station d'épuration OXYVOR de type boues faible charge, à capacité nominale équivalente à 100 éq

9. RESEAU DE FOND SAINT DENIS

9.1. Schéma d'ensemble

9.1.1. Principe de fonctionnement



9.2. Inventaire des ouvrages

9.2.1. Réseaux de collecte

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2008	U	Réceptionné en 2008	Nbre de regards	Janvier 2009
Rivière Mahaut Gravitaire Ø 200	19	200			19	200
TOTAL GENERAL		200				200
TOTAL GRAVITAIRE		200				200
TOTAL REFOULEMENT		-				-
TOTAL REGARDS	19				19	

9.2.2. Station de traitement d'eaux usées

▪ CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Bassin d'aération	Turbine	1		2,5
Clarificateur	Bassin	1		
	Pompe de Recirculation Flygt DF 3045	1		1,4
T O T A L				3,9 kW

La station reprend les effluents d'un bâtiment HLM de 28 logements.

9.3. Fonctionnement des ouvrages

9.3.1. Station de traitement d'eaux usées

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume traité*	-	-	-	-	-	-
Aération	6 299	16,8	-	-	-	-
Recirculation	3 126	8,3	9 378	25	-	-
Consommation énergie	-	-	-	-	7 327	19,5
Extraction boues	-	-	48	1 kg MS/j	-	-

-* : volume non disponible par absence de comptage

• OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Néant en 2008

• OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN

- Intervention mensuelle de camion hydro-cureur pour nettoyage et extraction de boues ;
- Entretien et dégorgement de la pompe de recirculation ;
- Interventions sur l'armoire électrique ;
- L'entretien des espaces verts assuré par le CAT de Morne Rouge dans le cadre d'un contrat de sous-traitance.

9.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

La filière de traitement des boues actuelle ne permet pas d'évacuer la totalité des boues produites par le traitement biologique.

La station reprend les effluents du lotissement « La Tranchée », composé de 28 logements. Le débit nominal est donc atteint. (3,5 éq.hab/log et 150 l/éq.hab/j), soit 100 éq.hab. Aucun raccordement supplémentaire ne peut être envisagé sur la station.

Les boues seront traitées sur la station de Saint Pierre - Fond Corré dans le cadre du projet réhabilitation de cette station comme précisé ci-après.

Compte tenu de la configuration de cette petite installation, il n'est pas possible d'effectuer de bilans analytiques normalisés.

L'armoire électrique sera renouvelée courant 2009

Coût estimé par la SME : 6 k€

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

9.5. Inventaire des ouvrages

9.5.1. Réseaux de collecte

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2008	U	Réceptionné en 2008	Nbre de regards	Janvier 2009
Cité Coquet Gravitaire Ø 200	10	200			10	200
Total		200		-		200
Charmeuse 1 Gravitaire Ø 200	39	850			39	850
Total		850		-		850
TOTAL GENERAL		1 050				1 050
TOTAL GRAVITAIRE		1 050				1 050
TOTAL REFOULEMENT		-				-
TOTAL REGARDS	49				49	

VILLE DU PRECHEUR

10. STATION DE LA CHARMEUSE I

Cette station de type boues activées faible charge à une capacité de 300 éq.hab.

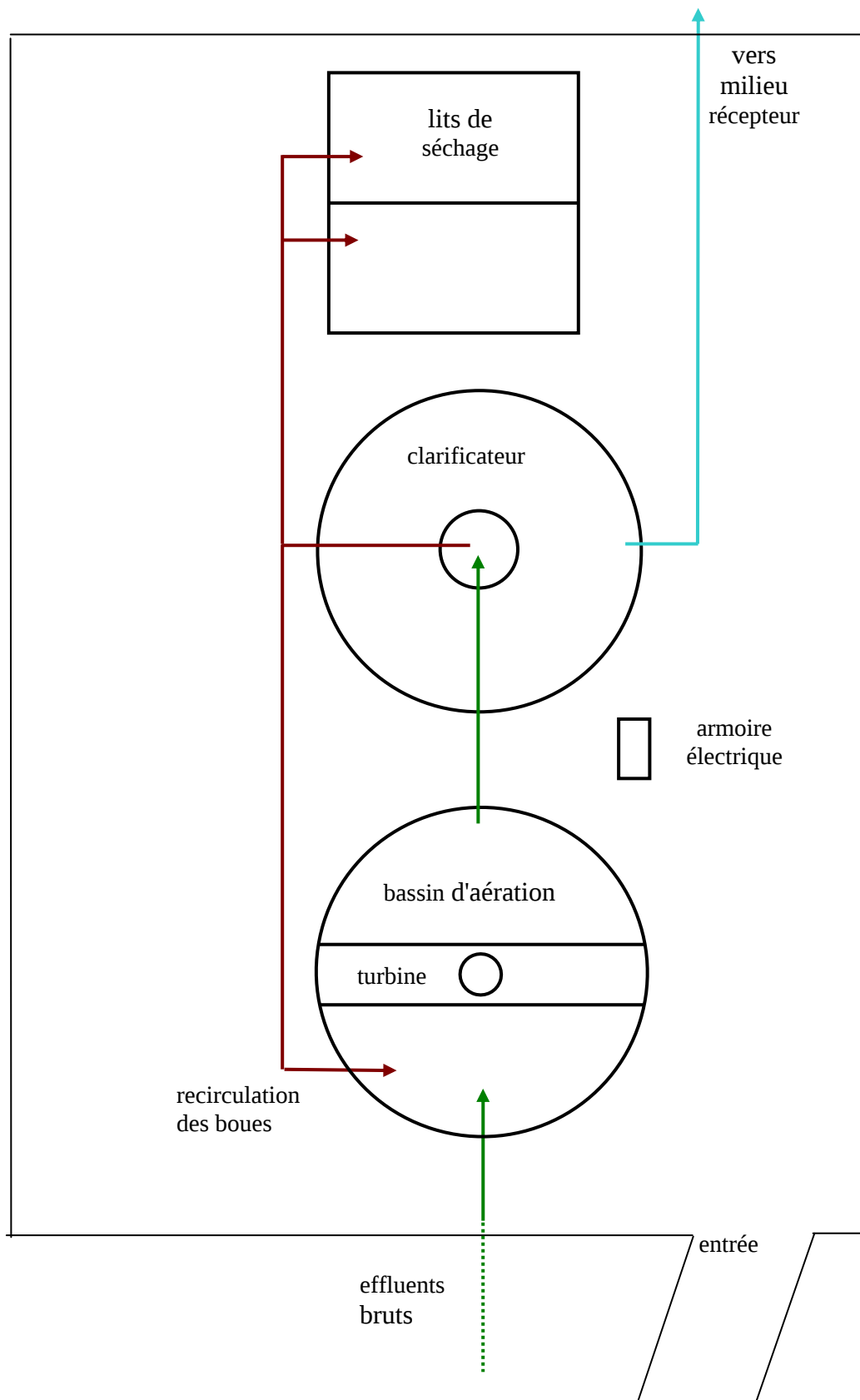


10.1. Caractéristiques des ouvrages actuels

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Bassin Aération	Turbine	1	3
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			4,4

Station de traitement d'eaux usées de CHARMEUSE I
Principe de fonctionnement
Commune du PRECHEUR



10.2. Fonctionnement des ouvrages

10.2.1. Station de traitement d'eaux usées

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Jour (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Jour (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-	-	-	-	-
Aération	4 653	3,1	-	-	-	-
Recirculation	2 746	2,6	27 460	74	-	-
Boues clarificateur	-	-	25	1 kg MS/j		
Energie consommée*	-	-	-	-	3 671	9,9

*volume non disponible car absence de comptage

• OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN

Intervention mensuelle de camion hydrocureur pour nettoyage et extraction de boues ;

Extraction de boue sur lits de séchage ;

Entretien et dégorgement de la pompe de recirculation ;

• OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Renouvellement armoire de commande :Coût : 5 k€

10.3. Limites des ouvrages et projets de renforcements réglementaires

La station devra être équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Les capots des 2 bassins non solidaires sont abîmés par le soleil.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Les passerelles des deux bassins ne permettent pas d'intervenir sur les équipements en toute sécurité.

Coût estimé par la SME : 9 k€

Le pluvial mal canalisé a provoqué un glissement de terrain entraînant par la même la clôture et un bout de lit de séchage.

Coût estimé par la SME : 2,5 k€

Il conviendra de prolonger le rejet de la station qui traverse par un canal à ciel ouvert le quartier et, en cas de problème de la station, les habitants subissent des odeurs nauséabondes. Cette solution a été proposée par la SME en février 2007 lors d'une réunion sur site avec Monsieur le maire de la ville du Prêcheur.

Coût estimé par la SME : 11 k€

11. STATION DE LA CHARMEUSE II

11.1. Inventaire des ouvrages

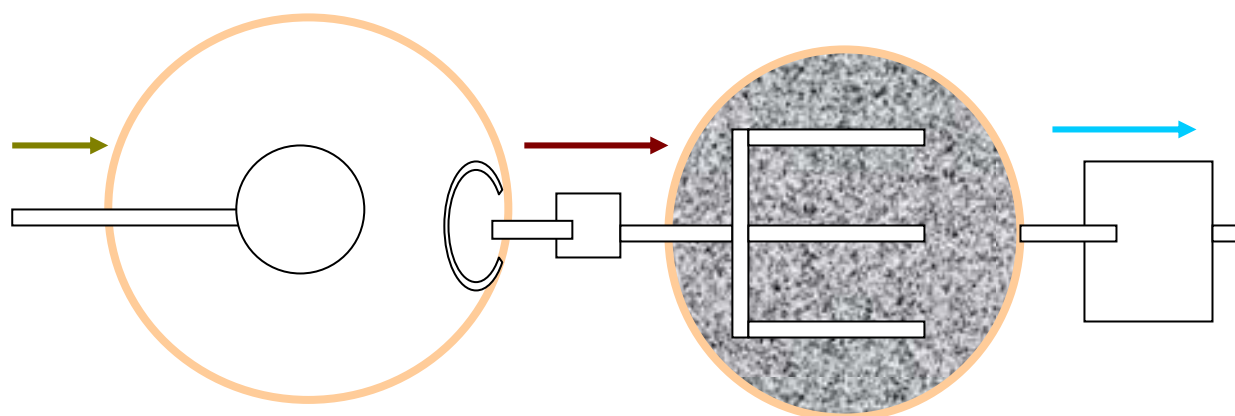
Station de type Décanteur Digesteur DIGEPUR de capacité nominale équivalente à 50 éq.hab.

- Population raccordée : 20 logements
- Arrivée des effluents : gravitaire

11.2. Schéma d'ensemble

11.2.1. Principe de fonctionnement

Station de traitement d'eaux usées de CHARMEUSE II



• OPERATIONS D'ENTRETIEN

Intervention par camion hydrocureur pour nettoyage.

Espace vert

• LIMITES DES OUVRAGES

La station devra être équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Le site ne dispose pas de point d'eau potable.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le pluvial mal canalisé a provoqué un glissement de terrain entraînant une partie de la clôture et créé un affaissement de la station. Une réunion a eu lieu sur site en présence de la commune du Prêcheur, du SCCCNO, de la DAF et de la SME début 2006 et il a été évoqué le remplacement à court terme de l'ouvrage par un poste de refoulement amenant les eaux vers Charmeuse 1.

12. STATION DE LA CITE COQUET

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 200 éq.hab.

Population raccordée : 19 abonnés

Arrivée des effluents : gravitaire



12.1. Inventaire des ouvrages

12.1.1. Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet

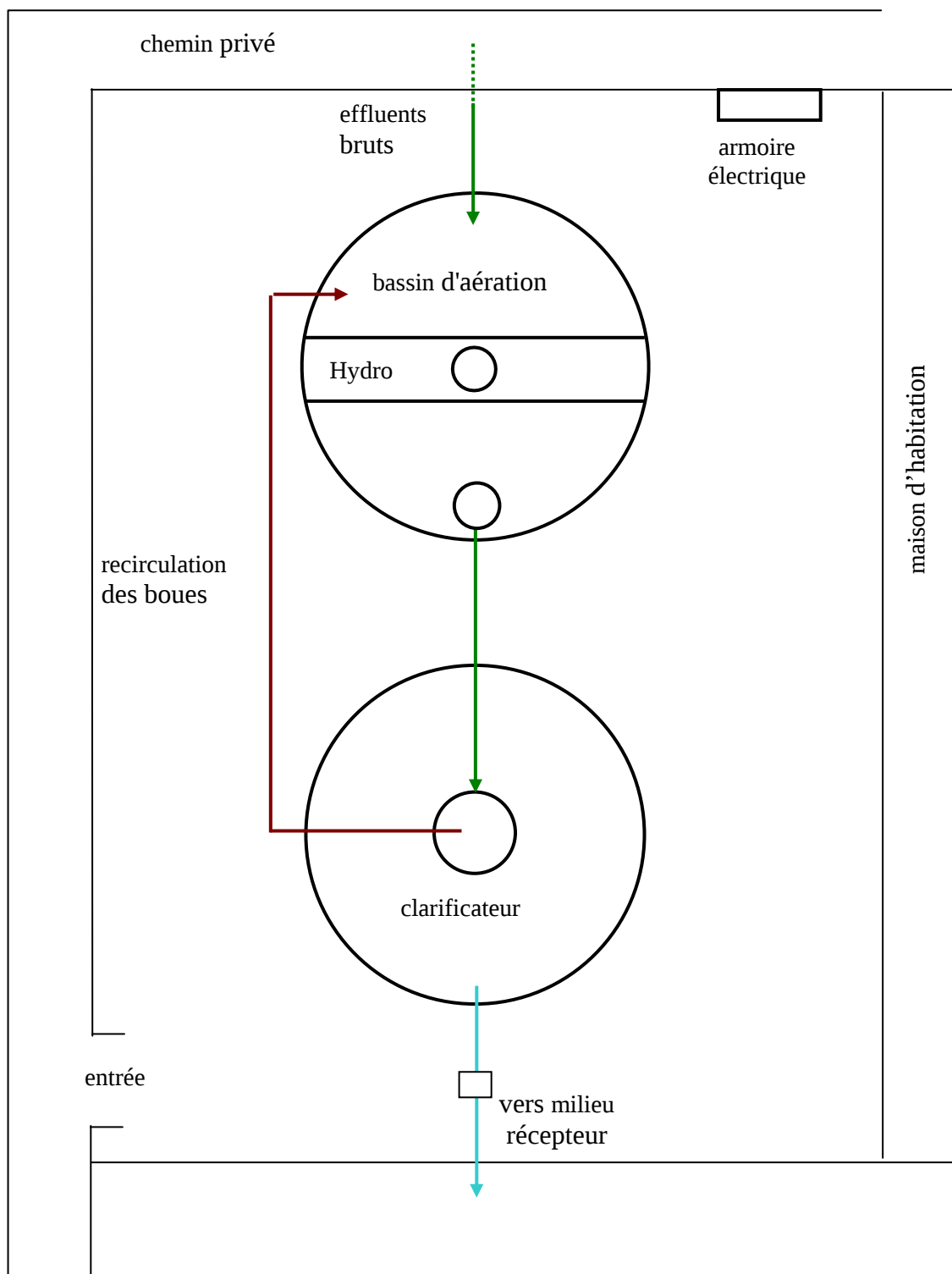
- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,4

12.2. Principe de fonctionnement

12.2.1. Schéma d'ensemble

Station de traitement d'eaux usées de COQUET Commune du PRECHEUR



12.3. Fonctionnement des ouvrages

12.3.1. Station de traitement d'eaux usées de Cité Coquet

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-	-	-	-	-
Aération	4 731	12,8	-	-	-	-
Recirculation	2 369	6,4	23 690	64	-	-
Energie consommée*	-	-	-	-	13 991	37,7
Boues clarificateur	-	-	56	2 kg MS/j	-	-

*volume non disponible car absence de comptage

• OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

- Renouvellement partiel hydro éjecteur: Coût : 3,6 k€

• OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN

- Nettoyage et extraction de boues par camion hydrocureur
- Interventions sur les équipements électromécaniques ;
- Dégorgement hydroéjecteur.

12.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

Il est nécessaire d'équiper la station de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

La station est située à proximité d'habitations dont les occupants constatent des nuisances sonores et parfois olfactives lors des évacuations de boues.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME 1,5 k€

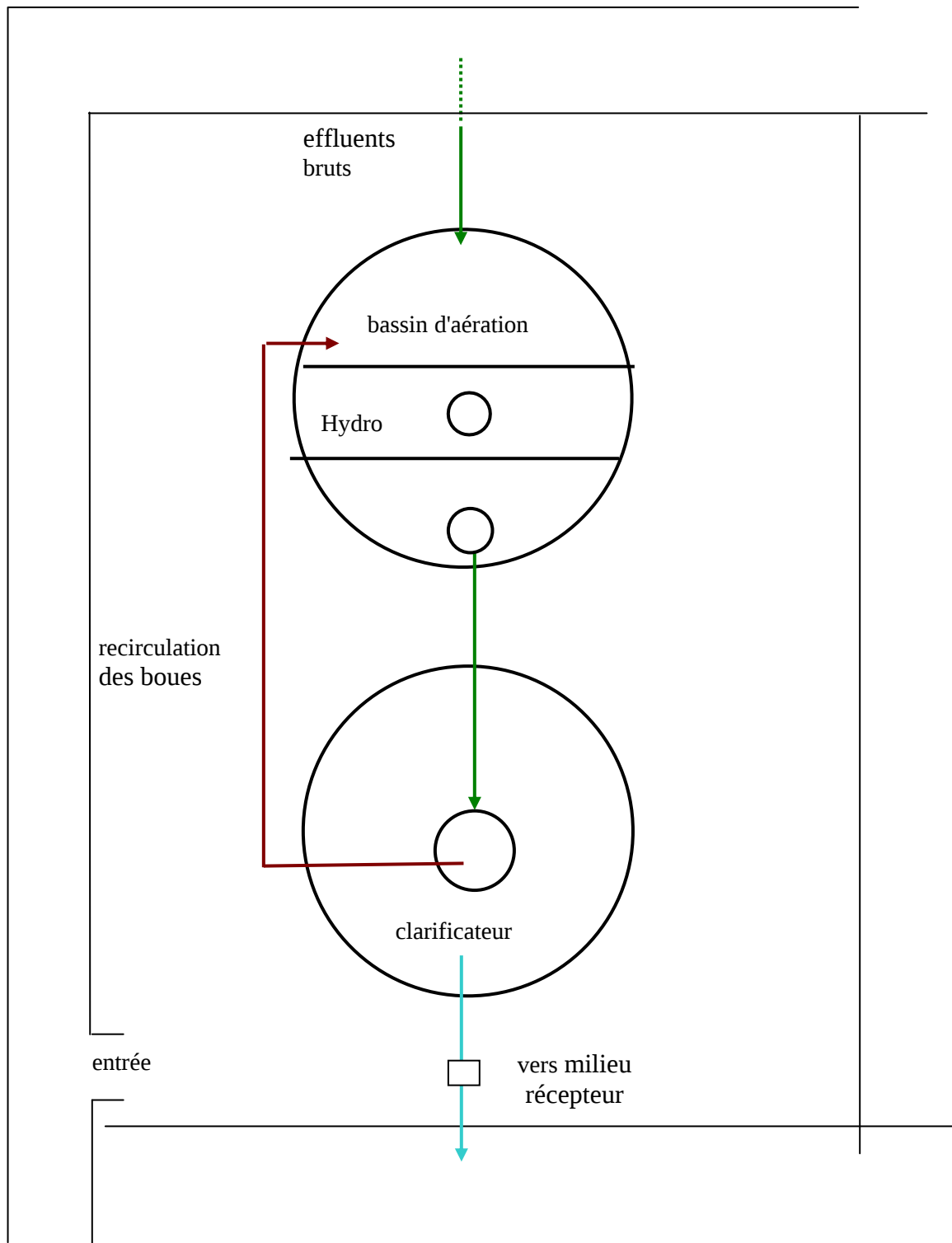
Il conviendra de prolonger le rejet de la station qui traverse par un canal à ciel ouvert le quartier cité Pohie et, en cas de problème de la station, les habitants subissent des odeurs nauséabondes. Cette solution a été proposée par la SME en février 2007 lors d'une réunion sur site avec Monsieur le maire de la ville du Prêcheur.

Coût estimé par la SME : 18,5 k€

13. STATION DE L'ECOLE COMMUNALE

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 80 éq.hab.

13.1. Principe de fonctionnement



13.2. Inventaire des ouvrages

• CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

Arrivée des effluents : gravitaire.

Station située à proximité immédiate de l'école.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSANCE (kW)
Bassin Aérateur	Hydroéjecteur FLYGT	1	2
Clarificateur	Pompe recirculation	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,4

13.3. Fonctionnement des ouvrages

13.3.1. Station de traitement d'eaux usées de l'Ecole Maternelle

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-	-	-	-	-
Aération	1 998	5,4	-	-	-	-
Recirculation	4 007	10,8	40 070	108	-	-
Energie consommée*	-	-	-	-	-	-
Boues clarificateur	-	-	22	1 kg MS/j	-	-

*volume non disponible car absence de comptage

• OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT :

RAS EN 2008

• OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN

Vidange du clarificateur pour extraction de boues.

13.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

14. STATION CITE SOLIDARITE

Fosse septique de capacité équivalente à 200 éq.hab.
Arrivée des effluents : gravitaire



14.1. Inventaire des ouvrages

• CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

STATION DE TRAITEMENT EAUX USEES CITE SOLIDARITE				
DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Décanteur		1		
Poste de refoulement	Pompes Pompex K 63	2	11	2,4
T O T A L				2,4 kW

14.2. Fonctionnement des ouvrages

• OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

RAS en 2008

• OPERATIONS D'ENTRETIEN

Des opérations d'entretien, notamment :

- vidange du poste,
- nettoyage du décanteur ;
- drain filtrant ;
- suivi des équipements électromécaniques,
- espaces verts.

14.3. Fonctionnement des ouvrages

14.3.1. Station de traitement d'eaux usées de Cité Solidarité

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-	-	-	-	-
Aération	-	-	-	-	-	-
Poste rejet mer	86	0,2	860	2	-	-
Energie consommée*	-	-	-	-	176	0,5
Boues clarificateur	-	-	0	0 kg MS/j	-	-

*volume non disponible car absence de comptage

14.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Il n'existe pas de schéma de la station et nous ne pouvons donner des précisions sur le drain filtrant.

Ville de Saint Pierre

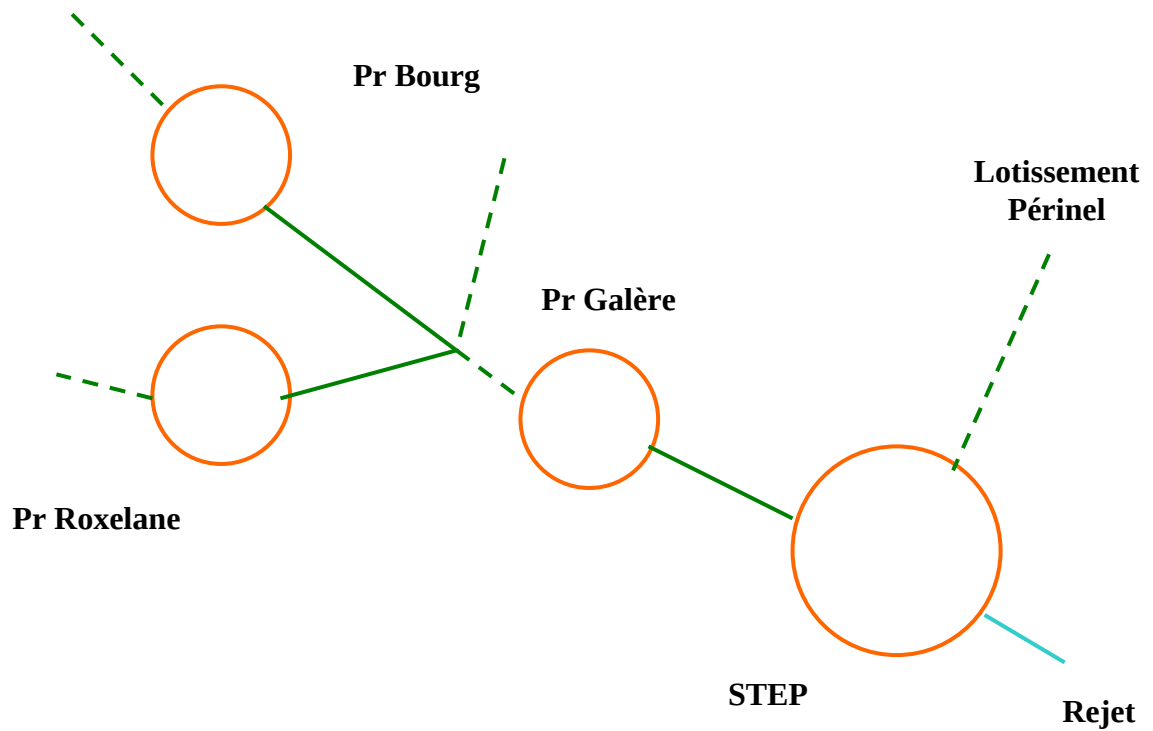
RESEAU DU BOURG



Station de traitement du bourg.

15. RESEAU DE SAINT PIERRE BOURG

15.1. Schéma d'ensemble



15.2. Inventaire des ouvrages

15.2.1. Réseau de collecte

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2008	U	Réceptionné en 2008	Nbre de regards	Janvier 2009
Poste Bourg Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	243	6 810 970			243	6 810 970
Total				-		
Poste Roxelane Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 90	70	2 240 450			70	2 240 450
Total				-		
Poste Galère Gravitaire Ø 200 Refoulement Ø 110	72	2 020 880			72	2 020 880
Total				-		
Pérrinel Gravitaire Ø 200						
Total						
TOTAL GENERAL						
TOTAL GRAVITAIRE		11 070				11 070
TOTAL REFOULEMENT		2 300				2 300
TOTAL REGARDS	385				385	

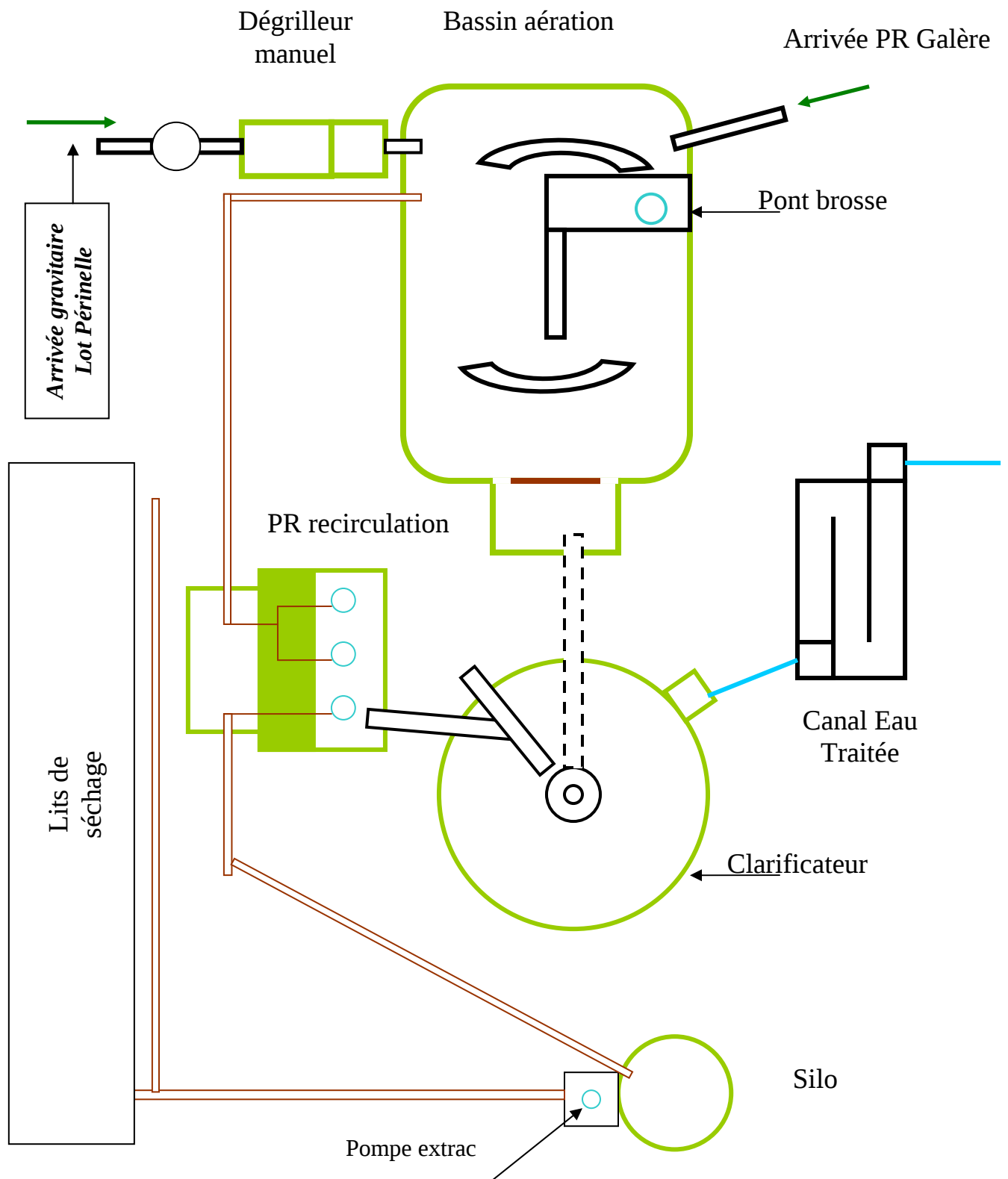
15.2.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m ³ /h)	Date d'installation
Poste Galère Pompe 1 Pompe 2	POMPEX K87 POMPEX K67	6,3 6,3	22 22	33 33	2006 2007
Total		13,7			
Poste Roxelane* Pompe 1 Pompe 2	POMPEX K63 POMPEX K63	1,7 1,7	16 16	16,5 16,5	2007 2007
TOTAL		3,4			
Poste Bourg Pompe 1 Pompe 2	POMPEX K87 POMPEX K87	6,3 6,3	25 25	22 22	2005 2005
Total		12,6			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		28,6			

*Pompes prise en charge par la station TOTAL

15.3. Schéma d'ensemble

15.3.1. Principe de fonctionnement (avant réhabilitation)



15.3.2. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

La station d'épuration du Bourg de type aération prolongée de capacité nominale équivalente à 1 500 équ.hab. .

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS (AVANT REHABILITATION)**

TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Aération	Pont brosse -Bassin de 230 m3	1	15
		1	-
Clarification	Bassin de 100.m3	1	-
Pompe Recirculation	Pompes MENGIN	1	1,5
Divers	Eclairages ...	-	-
Silo	Bassin 31 m3 – Agitateur	1	1,5
	Pompe flygt 3085	1	0,5
	TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		18,5

- TRAITEMENT DES BOUES**

Equipements	Type	Nombre	Surface Totale (m ²)	Volume (m ³)
Séchage des boues	Lits de séchage	8	250	150

15.4. Fonctionnement des ouvrages

15.4.1. Réseaux

Voir les éléments au chapitre 1.1.10

15.4.2. Postes de refoulement

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Poste Bourg	5 574	15,02	117 054	316	27 701	75
Poste Galère	4 796	12,93	158 268	427	25 753	69
Poste Roxelane	2 028	5,47	32 448	87	3 481	9

- OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

- *PR galère :*

- Renouvellement total de la pompe n°1:Coût 4,7 k€
 - Renouvellement capots:Coût 2,8 k€

- *PR Bourg*

- Renouvellement capots :Coût 3,2 k€

- *PR Roxelane*

- Renouvellement partiel P1 :Coût 0,6 k€

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN**

Poste du Bourg



Les opérations suivantes ont été effectuées :

- nettoyage du poste à l'hydro cureur haute pression mensuellement;
- contrôle et renouvellement des poires de niveau ;
- contrôle de débit et hauteur manométrique.

Poste de Galère



Les opérations suivantes ont été effectuées :

- nettoyage du poste à l'hydrocureur haute pression mensuellement;
- contrôle et renouvellement des poires de niveau ;
- contrôle de débit et hauteur manométrique ;

Poste de Roxelane



Les opérations suivantes ont été effectuées :

- nettoyage du poste à l'hydro cureur haute pression mensuellement;
- contrôle des poires de niveau ;

Déplacement du poste

Le SCCCNO a procédé au déplacement du poste et les travaux ont été terminés au 1er trimestre 2009 avec pour maître d'œuvre la DAF.

15.4.3. Station de traitement d'eaux usées du Bourg

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F.	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m ³ /an)	Journalier (m ³ /j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume entrée station*	-	-	159 228	431	-	-
Aération	5 764	15,5	-	-	-	-
Recirculation	7 731	20,9	154 620	417	-	-
Boues évacuées	-	-	448	1,23	-	-
Energie	-	-	-	-	139 589	376,3

* Le volume est estimé à partir des volumes pompés par les postes de refoulement et ceux passant par le gravitaire compte tenu de l'absence de comptage sur la station

- **OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT**

RAS en 2008

- **OPERATIONS D'ENTRETIEN**

- Raclage des lits de boues
- Nettoyage par camion hydro cureur
- Graissage pont brosse

15.5. Limites des ouvrages et projets de renforcements

15.5.1. Réseaux eaux usées

L'étude diagnostic avec inspection caméra effectuée par la SME en 2005 sur une partie du réseau a permis de détecter un certains nombres d'anomalies :

- des mises à niveau et quelques renouvellements de regards sont nécessaires
- 4 tronçons sont à reprendre Route Nationale et 3 rue Victor Hugo
- aucun raccordement de branchement n'a été constaté dans la rue Mont Noël sur 350 m de conduite

Les enquêtes de conformité sur les installations intérieures menées dans le même temps ont révélé que:

- les eaux ménagères sont souvent directement rejetées au milieu naturel ou au pluvial
- quelques branchements d'eaux pluviales sont connectés au réseau d'eaux usées
- de nombreux clients raccordables sont non raccordés
- plusieurs raccordements sont non conformes

15.5.2. Postes de refoulement

15.5.2.1. Poste du Bourg

Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent dans la rue Gabriel Peri.

La mise en place d'un trop plein avec rejet en mer est à envisager pour des raisons de salubrité publique. Une étude est à réaliser par le Syndicat en ce sens.

Coût à définir

15.5.2.2. Poste Galère

Il est nécessaire de ménager le trop plein car en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent sur la plage.

La mise en place d'un clapet anti retour est à envisager.

Coût estimé par la SME : 3 k€

15.5.2.3. Poste Roxelane

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance et la mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCCNO: 65 k€

Le poste sera transféré à gauche de la station total, avec une nouvelle cuve en résine, une chambre à vannes et un dispositif anti-chute. Les pompes anti-déflagrante ont été gardées.

15.5.3. Station de traitement d'eaux usées

La station d'épuration a atteint sa capacité nominale de traitement.

Le SCCCNO a lancé début 2007 un appel à candidature pour sa réhabilitation, à savoir :

Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage
- la pose d'un hydroéjecteur dans le bassin d'aération existant en complément du pont brosse actuel
- l'amélioration de la re-circulation et de l'extraction des boues
- la réhabilitation du local technique

Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures
- l'installation d'une centrifugeuse fixe

Ville du Morne Vert



Station de traitement d'eaux usées La Vigie (ancienne)

16. INDICATEURS TECHNIQUES DU MORNE VERT

16.1. Inventaire des ouvrages

Linéaires des réseaux (ml)	Nbre de regards	Janvier 2008	U	Réceptionné en 2008	Nbre de regards	Janvier 2009
La Vigie Gravitaire Ø 200	18	200			18	200
TOTAL GENERAL		200				200
TOTAL GRAVITAIRE		200				200
TOTAL REFOULEMENT		-				-
TOTAL REGARDS	18				18	

16.2. Station de traitement d'eaux usées

- Caractéristiques des ouvrages actuels (avant réhabilitation)

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Bassin d'aération	Turbine	1		1,5
Clarificateur	Bassin	1		
	Pompe de Recirculation	1		1,4
		T o t a l		2,9 kW

16.3. Fonctionnement des ouvrages

DESIGNATION	Fonctionnement		Volumes		Consommation E.D.F	
	Annuel (h/an)	Journalier (h/j)	Annuel (m³/an)	Journalier (m³/j)	Annuelle (kWh/an)	Journalière (kWh/j)
Volume traité*	-	-	-	-	-	-
Aération	4 647	12,7	-	-	-	-
Recirculation	2 959	8,4	29 590	81	-	-
Consommation énergie	-	-	-	-	17 719	48,3
Extraction boues	-	-	230	13 kg MS/j	-	-

-* Volume non disponible car absence de comptage

• OPERATIONS PARTICULIERES D'ENTRETIEN

- Intervention mensuelle de camion hydrocureur pour nettoyage et extraction de boues ;
- Entretien et dégorgement de la pompe de recirculation ;
- Interventions sur l'armoire électrique ;
- L'entretien des espaces verts assuré par le CAT de Morne rouge dans le cadre d'un contrat de sous-traitance.

16.4. Limites des ouvrages et projets de renforcements

L'ancienne station était en surcharge et nécessitait une réhabilitation.

Le SCCCNO a lancé un appel à candidature début 2007 pour le remplacement de cet ouvrage.

La filière mise en œuvre prévoit un prétraitement, un décanteur digesteur, des disques biologiques et un clarificateur.

Les boues seront traitées sur la station de Bellefontaine-Bourg dans le cadre du projet réhabilitation de cette station comme précisé précédemment.

La nouvelle station (300 EH) de type disques biologiques a été mise en route en fin décembre 2008.

Cette station est composée de :

- PRETRAITEMENT
Dégrilleur-compacteur à vis inclinée
- TRAITEMENT PRINCIPAL
Disques biologiques d'une surface de 1440m²
- TRAITEMENT SECONDAIRE
Filtre à tambour et traitement ultra violet
- FILIERE BOUES
Cuve de décantation avec grille JOHNSON

ANNEXES BELLEFONTAINE

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement de la Mairie ;
- Poste de relèvement de Cheval Blanc ;
- Station de traitement d'eaux usées du Bourg ;
- Station de traitement d'eaux usées de Fond Boucher ;

Rapports d'autocontrôle de la station du Bourg ;

ANNEXES CARBET

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement Fromager ;
- Poste de relèvement du Marché ;
- Poste de relèvement Dispensaire ;
- Poste de relèvement Coin ;
- Poste de relèvement Fond Capot ;
- Station de traitement d'eaux usées du Bourg ;

Rapports d'autocontrôle de la station Bourg.

ANNEXES CASE PILOTE

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement Autre Bord ;
- Poste de relèvement Petit Fourneau ;
- Poste de relèvement Port ;
- Station de traitement d'eaux usées de MANIBA ;

Rapport d'autocontrôle de la station de MANIBA.

RESEAU DE FOND BOUCHER

Station de traitement d'eaux usées de BATISOLEIL ;

Rapport d'autocontrôle de la station de BATISOLEIL.

ANNEXES FOND SAINT-DENIS

- Station de traitement d'eaux usées de FONDS SAINT-DENIS ;
- Rapport d'autocontrôle de la station de FONDS SAINT-DENIS.

ANNEXES PRECHEUR

- Station d'épuration Charmeuse I ;
- Station d'épuration Coquette ;
- Station d'épuration Ecole Maternelle ;
- Station Cité Solidarité.

ANNEXES PRECHEUR (suite)

- Rapport d'autocontrôle de la station Charmeuse ;
- Rapport d'autocontrôle de la station de Cité Coquette ;
- Rapport d'autocontrôle de la station Cité Solidarité.

ANNEXES SAINT PIERRE

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Poste de relèvement Galère ;
- Poste de relèvement Roxellane ;
- Poste de relèvement Bourg ;
- Station de traitement d'eaux usées de Fond Corré ;

Rapport d'autocontrôle de la station de Fond Corré.

ANNEXES MORNE VERT

RESEAU BOURG

Fiches récapitulatives de fonctionnement :

- Station de traitement d'eaux usées de La Vigie ;

Rapport d'autocontrôle de la station de La Vigie.